



PRÉSENTATION DU PROJET LE PROJET, LA CONSTRUCTION, LA MAINTENANCE ET LE DÉMANTÈLEMENT

PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE SAINT-NAZAIRE

DÉBAT PUBLIC

LE POULIGUEN, le 3 juillet 2013

Salle des fêtes André Ravache
Place de la duchesse Anne – 44510 LE POULIGUEN
De 19h30 à 22h30

Nombre de Participants : 202 participants

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Côté orange, Commission particulière du débat public. Oui, oui. Comme le veut la coutume je vais immédiatement céder mon micro à Monsieur le Maire afin qu'il procède au traditionnel et bienvenu accueil républicain.

Yves LAINÉ, maire du Pouliguen

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je vais être très très bref. Nous sommes très heureux d'accueillir ce soir cette Commission du débat public sur l'éolien en mer au Pouliguen. On avait discuté il y a quelques mois avec la Présidente et c'est avec beaucoup de plaisir que nous avons donné notre accord immédiatement. Ce n'est pas un projet municipal vous le savez, je vous rassure tout de suite, c'est pour éviter des remarques qui ne seraient pas opportunes. C'est un projet d'État. Mais j'en aurai peut-être, bien entendu. Ceci dit c'est un projet qui est quand même très important du point de vue énergétique. C'est un projet très important pour le territoire, et c'est un projet qui est très important pour les villes notamment du littoral parce qu'il y a des impacts. Je pense qu'il y aura des questions sur ces différents sujets tout à l'heure. Alors je crois que le sujet de ce soir est très important puisque c'est l'installation, l'entretien et ensuite l'éventuel démantèlement de ces éoliennes. Il y a déjà eu des débats qui ont précédé. Il y a d'autres qui suivront. Il y a beaucoup de questions et beaucoup de monde. Et moi je vous félicite en tout cas de faire ce débat puisque c'est une Commission qui indépendante, et je pense que les sujets qui sont traités sont toujours très intéressants et très passionnants, et je ne doute pas que les questions le seront aussi. Donc merci beaucoup, et nous attendons donc ces informations avec beaucoup d'intérêt.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur le Maire de ces mots qui laissent à penser que cette réunion sera douce et courtoise.

Donc à mon tour, au nom de la Commission particulière du débat public de vous souhaiter la bienvenue. Je vais partir du début de la table. Nous, Commission particulière c'est-à-dire Monsieur Jean-Louis LAURE, c'est-à-dire Madame Dorothee BROWAEYS, c'est-à-dire Monsieur Nicolas BENEVEGNO, Madame Dorothee BRIAUMONT et moi-même. Il manque l'un d'entre nous retenu par des obligations professionnelles.

Alors nous allons commencer cette réunion - je fais un clin d'œil à la régie - pour vous rappeler, parce que ça fait un certain nombre de semaines que nous tournons dans la région, mais néanmoins je voudrais vous rappeler pourquoi nous sommes ici ensemble. Parce qu'un maître d'ouvrage Énergies Marine a saisi Éolien Maritime France, a saisi la Commission nationale du débat public qui a décidé l'organisation d'un débat public. Donc nous sommes nous, Commission particulière là, pour permettre le dialogue entre le public et le maître d'ouvrage. Spécificité vous le voyez sur l'écran, spécificité de ce débat. Très important. Un appel d'offres a été lancé par l'État en juillet 2011, suite à une détermination par le même État de zones propices, et il y a eu un lauréat suite à ce lancement d'appel d'offres. Et effectivement Éolien Maritime France a été retenu comme lauréat. Donc nous sommes à ce stade de l'histoire dans le dialogue qui sera le nôtre. On peut préciser par ailleurs que 3 autres débats se déroulent sur des projets de même nature. Nous longeons les côtes de Fécamp à Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire. Les questions qui sont mises aux débats sont sous vos yeux : pourquoi un parc éolien ? Comment ? Et ce projet correspond-il aux différents usages du territoire maritime et terrestre ?

La Commission dont j'ai cité le nom des membres est une Commission neutre et indépendante, neutre et indépendante du maître d'ouvrage et de quelconques groupes de pression.

Trois principes animent le débat public. Celui de l'équivalence : une parole équivaut à une autre parole. La transparence : ce que nous savons, ce que nous apprenons, nous vous le restituons, nous le mettons en ligne par exemple. Et le principe d'argumentation.

Il y a bien sûr dans cette salle des personnes qui sont favorables au projet présenté par le maître d'ouvrage, d'autres qui s'interrogent, d'autres encore qui s'y opposent.

L'expression est libre, mais l'expression doit être argumentée. Pourquoi ? Comment ? Et pas simplement une affirmation.

La suite après la clôture du débat, nous établirons un compte rendu qui sera traduit en bilan par la Commission nationale. Et ensuite 3 mois après le compte rendu, le maître d'ouvrage va rendre sa décision pour signifier la suite qu'il entend donner au projet ; pour donner ses réponses à ce qu'il a entendu lors du débat public, ce qu'on appelle ici les enseignements ; et pour donner les modalités d'information et de participation du public, et ceci en se projetant dans le temps.

Nous avons des documents, nous CPDP, des journaux du débat, nous en avons un, nous en avons deux, nous en aurons un troisième à l'issue des réunions publiques. Nous avons des lettres électroniques. Nous avons un site, avec sur ce site des questions-réponses, je ne vais pas vous lasser en lisant tous les mots et tous les chiffres, donc questions-réponses, des avis, des contributions écrites, des cahiers d'acteurs, des réunions publiques, nous sommes à la huitième réunion publique, un débat mobile, un débat mobile qui permet - ça, c'est notre volonté très affirmée - d'aller à la rencontre du public, de ce public qui pas comme vous, ne vient pas forcément un soir à une réunion pour poser des questions au maître d'ouvrage. Donc nous allons là où nous trouvons les personnes, c'est-à-dire dans les lieux publics, essentiellement dans les marchés. Nous sommes allés également dans des lieux d'enseignement là où nous trouvons les jeunes qui sont, je veux ne faire injure à personne, les jeunes qui ne sont pas forcément présents aux réunions publiques. Nous avons un compte Twitter et nous avons une permanence à Saint-Nazaire avec surtout quelqu'un pour vous accueillir à cette permanence.

J'aimerais vous dire un petit peu que nous écoutons la parole du public. Et à la suite de cette écoute, nous faisons évoluer l'histoire du débat public. Nous le faisons évoluer par exemple avec la tenue le 11 juin d'un atelier d'approfondissement sur l'environnement qui a réuni à peu près 66 participants. Cet atelier s'est déroulé suite à un besoin ressenti, exprimé et ressenti, exprimé par la population suite à la réunion de Guérande qui portait sur la thématique environnementale. Et on a vivement ressenti le besoin d'obtenir des réponses plus précises sur les questions environnementales. Et voyez que les principaux thèmes qui ont été abordés sont liés à l'ensablement et à la courantologie, aux oiseaux, aux chauves-souris et laminaires. À l'issue de l'atelier, une consultation Internet a été lancée sur les campagnes de plongé du maître d'ouvrage. Peut-être que le maître d'ouvrage aura l'occasion d'en reparler ultérieurement. Donc ça ce n'était pas quelque chose qui était prévu en amont, c'est quelque chose qui a découlé de ce qu'on a entendu, de l'expression du public. Et puis de la même façon, une expertise complémentaire de simulation visuelle a été accordée par la Commission nationale et financée par cette Commission nationale, suite au relais qui a été effectué par la Commission particulière du débat public. Cette simulation visuelle sera effectuée par un prestataire de services de l'école navale, prestataire indépendant du maître d'ouvrage. Et cette simulation sera présentée lors de la réunion de la

Baule - sous contrôle - le 10 juillet, qui aura pour thème un petit peu plus spécifique, paysage et tourisme. De façon parallèle, une consultation Internet sur les modalités de réalisation de cette simulation a été entreprise sur le choix des lieux, de prises de vue, sur les différentes saisons, les conditions météorologiques, etc.

Les prochaines rencontres. Vous voyez le calendrier diminue, à la fois pour les débats mobiles et les réunions publiques.

Voilà qui nous sommes. Voilà pourquoi nous sommes là, nous Commission du débat public. Et peut-être dans la salle avez-vous des questions à nous adresser, à nous, pas sur le projet lui-même, parce qu'à ce moment-là on va passer la parole au maître d'ouvrage, mais sur l'organisation de ce débat public. Vous aurez à plusieurs reprises l'occasion de poser des questions. Mais, on souhaite que ce soit toujours un dialogue entre vous et nous, entre vous et le maître d'ouvrage. Avez-vous des questions sur l'organisation du débat public ou sur les propos que j'ai pu tenir en ouverture ?

Oui, une question ?

Alors je rappelle les règles du jeu. Lorsqu'on vous présente un micro, ayez la gentillesse s'il vous plaît de vous présenter, tout simplement parce que tout est enregistré. Tout ce qui est dit ce soir est enregistré. Voilà. Et gardez la parole quelques minutes. Merci.

Jean COIFFARD, retraité, résidence secondaire au Pouliguen

Jean COIFFARD, retraité, résidence secondaire ici au Pouliguen. Parmi les débats publics qui ont déjà été organisés par votre Commission nationale, y a-t-il des recommandations explicites qui sont formulées à l'égard du maître d'ouvrage, l'État ? Et quelles sont les enseignements et les conséquences pratiques, concrètes, que l'État tire quand ces recommandations vont dans un sens différent de celui qui était prévu au départ ? Autrement dit, si jamais vous recommandiez d'abandonner ce projet, y a-t-il quelques chances au vu des précédents que l'État suive vos recommandations ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci de cette question à laquelle je vais m'efforcer de répondre. D'abord nous ne formulons pas de recommandation. Je ne dis pas un nous de majesté, mais qui est un nous collectif, nous sommes un organe collégial. Nous ne formulons pas de recommandation. Nous ne formulons pas d'avis à l'égard de l'État ou à l'égard du maître d'ouvrage. Nous nous efforçons et j'allais dire, il y a eu déjà un rapport de mi-étape qui a été donné à Nantes où on a pu dégager des enseignements, des formulations que nous avons entendues. Donc il y a eu un point d'étape de mi-parcours à Nantes. Et puis à la réunion de clôture, le 16 juillet, nous ferons état, nous Commission, de ce qu'on a entendu et qui s'adressait soit à l'État soit au maître d'ouvrage. Notre rôle s'arrêtera là, c'est-à-dire qu'à ce jour je ne peux vous dire quelle sera la réaction de l'État. Je ne peux que citer des exemples de débats précédents dans lesquels on a vu des maîtres d'ouvrage modifier quelque peu leur projet, des maîtres d'ouvrage renoncer pour partie à leur projet. Mais cela chaque débat, cela est spécifique, chaque débat à son histoire. Donc la suite je ne peux pas la donner aujourd'hui. Mais venez, pourquoi pas, à la réunion de clôture. Alors, excusez-moi, allez-y.

Nicolas Benvegno , membre de la CPDP

Je voulais juste ajouter pour répondre tout à fait à la question de Monsieur qu'ici nous sommes dans un débat public et qu'il y a une autre procédure qui vient plus tard dans le cycle si jamais le projet est poursuivi, qui est l'enquête publique. Et vous avez raison, on peut

confondre les deux parce que dans l'enquête publique, la Commission d'enquête et non la Commission de débat, rend un avis et des recommandations à l'issue de son enquête. Ce qui n'est pas notre cas. Notre but ici c'est de restituer, dans le compte rendu que nous allons faire, la parole chacun que nous aurons entendu au cours du débat, et faire en sorte que cette parole puisse être vue de cette manière-là par celui qui porte le projet pour qu'il puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause. Voilà la différence entre le débat public et l'enquête publique, à mon avis, la différence ici essentielle.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

On ne va pas faire un numéro à deux. Mais je vais rebondir. Je vais rebondir, non seulement ce qu'on a entendu on va le porter maître d'ouvrage, mais j'allais dire tout ce qu'on a entendu, tout ce qu'on a lu, on va aussi le porter au public. Le public va avoir aussi, va être bénéficiaire de la restitution de tout ce qu'on a entendu. Il n'y a pas seulement que le maître d'ouvrage. Ai-je répondu à votre question, Monsieur ?

Jean COIFFARD, retraité, résidence secondaire au Pouliguen

Oui.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

D'autres ? ... Non.

Alors on enchaîne.

Alors comment est-ce que se déroule l'ensemble de ces réunions ? Nous avons souhaité que ces réunions se découpent en deux morceaux, en deux temps.

Un premier temps dans lequel il est toujours possible à tout un chacun de poser toute question relative à tout sujet sur le projet au maître d'ouvrage. Donc c'est un peu une approche générale du projet, donc évidemment on va passer la parole au maître d'ouvrage qui va présenter son projet et être à votre disposition pour répondre à toute question. Et puis ça en gros, on va dire c'est une première heure. Et puis ensuite on aura cette approche un peu plus ciblée qu'on essaie de décliner au fil des réunions, avec une approche thématique, donc là sur la construction, sur l'entretien et sur le démantèlement d'un éventuel projet éolien au large de Saint-Nazaire. Je vous rappelle que nous parlons toujours au conditionnel. Vous avez la parole.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Bonsoir à tous. Donc nous allons en dix minutes présenter le projet. Je suis moi-même Béatrice BUFFON et j'ai en charge l'éolien offshore pour EDF Énergies Nouvelles. Et sur le projet même, je passerai la parole à Gaëtan DUCHÊNE le chef du projet.

Alors on va voir si ça fonctionne. Oui merci.

Qui sommes-nous derrière ce projet ? Nous nous sommes associés à plusieurs, pour développer le projet éolien en mer à Saint-Nazaire. D'une part, EDF Énergies Nouvelles qui est la filiale du groupe EDF dédié aux énergies renouvelables. Nous avons choisi de nous associer à Dong Energy. Dong Energy c'est l'équivalent d'EDF au Danemark. C'est une société qui est détenue à près de 80 % par l'État danois, et qui a une particularité qui est d'être la première au monde dans l'éolien en mer, puisqu'ils ont installé leur première installation éolienne en mer en 91, qu'elle tourne toujours, et que depuis ils ont construit 13 ou 14 parcs éoliens offshore. Jacques FEER qui travaille pour cette société qui est là ce soir, interviendra par la suite pour vous présenter justement un film sur la construction d'un de leurs parcs.

Nous nous sommes également associés à Nass& Wind qui est une société française basée à Lorient, qui a développé historiquement ce site depuis 2008, et qui est une société dédiée également aux énergies renouvelables. Enfin, Alstom qui sera le fournisseur exclusif des éoliennes pour ce projet.

Dans quel contexte s'inscrit ce projet éolien en mer ? Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique européenne, qui a en particulier pour objectif de lutter contre le réchauffement climatique. Pour se faire l'Union européenne s'est fixée un objectif qu'on appelle les 3x20 qui consiste d'ici 2020 à réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et à développer les énergies renouvelables pour qu'elles atteignent en 2020, 20 % de notre consommation globale d'énergie. Donc la France a adopté ces objectifs et a souhaité aller un peu plus loin sur les énergies renouvelables, en se fixant un objectif de 23 % au lieu des 20 % d'ici 2020. Pour atteindre ce seuil, l'ensemble des énergies renouvelables doivent être développées : le photovoltaïque, c'est-à-dire toutes les installations solaires, la biomasse, l'éolien à terre, l'éolien en mer, etc. Pour l'éolien en mer, cela signifie qu'il faut atteindre un objectif 6000 MW à horizon 2020. Alors 6000 MW, pour atteindre cette puissance, l'État français a décidé de procéder par appel d'offres public et donc a lancé un premier appel d'offres en 2011 qui a résulté, comme vous le voyez à l'écran, au choix de 4 zones au large de Fécamp en Haute-Normandie, de Courseulles-sur-Mer en Basse-Normandie, de Saint-Brieuc en Bretagne et évidemment de ce projet au large de Saint-Nazaire. Soit au total près de 2 000 MW.

Je vous propose de passer à la présentation du projet de Saint-Nazaire et je passe la parole à Gaëtan DUCHENE.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

Si l'on regarde en détail ce projet, je vous propose de commencer par une carte pour situer le projet. Vous avez ici au centre de la diapositive la zone qui a été proposée par l'État dans le cadre de l'appel d'offres. Il s'agit d'une zone de 78 km² qui est éloignée à plus de 12 km des côtes et sur laquelle nous proposons d'installer 80 éoliennes. Des éoliennes de 6 MW fabriquées par Alstom, ce qui représente au total 480 MW. Soit l'équivalent d'environ 720 000 habitants en termes de consommation d'électricité. Cette zone a été choisie notamment pour des conditions de vent. On voit ici qu'on a des vents moyens de l'ordre de 29 km/h. Mais c'est surtout le fruit d'un travail et d'échanges avec l'ensemble des acteurs qui ont des usages sur l'ensemble de la façade maritime autour du parc. Vous avez ici une carte qui est issue d'un travail collaboratif qui a été fait sous l'égide de la Préfecture pour recenser les activités, que ce soit les activités professionnelles comme la pêche, des activités de plaisance, de la navigation commerciale, des activités militaires avec des zones de radar, avec des zones de main-d'œuvre militaire, ou des chenaux d'accès pour les ports. On voit ici le chenal d'accès notamment au port de Saint-Nazaire. L'objectif de ce travail c'était de faire apparaître clairement sur une carte l'ensemble des contraintes qui existaient en recensant tous les usages. Et au final de définir une zone qui présenterait le moins de contraintes possible pour y implanter un projet. Donc c'est la zone que vous retrouvez au centre de cette diapositive et c'est cette zone qui a été proposée par l'État dans le cadre de l'appel d'offres.

Si l'on regarde le calendrier, les grandes étapes de ce projet, nous nous situons aujourd'hui pendant dans la phase de débat public qui se terminera, comme Madame la Présidente le rappelait, en juillet. Suite au débat public s'ouvrirait une phase de demande d'autorisation. Concrètement ce serait la période pendant laquelle nous déposerions notre demande

d'occupation du domaine maritime, notre étude d'impact environnemental. À l'issue de cette phase, nous entrerions dans une phase de construction qui est prévue de 2015 à 2020 avec notamment 2 ans d'opération en mer. Et enfin la date de mise en service prévisionnelle est prévue pour 2018.

Je vous propose de regarder un peu plus en détail les caractéristiques techniques du projet. Sur cette diapositive vous avez un schéma simplifié d'un parc éolien. Sur la droite de la diapositive, vous retrouvez les éoliennes qui sont connectées entre elles par un câble. Ces câbles cheminent jusqu'à un poste électrique qui est situé en mer, qui permet de rassembler l'énergie produite par toutes les éoliennes, et puis de ce poste électrique par un câble qui est d'abord sous-marin, puis souterrain et qui permet de raccorder le projet sur le réseau électrique national. Si l'on regarde un petit peu plus précisément l'éolienne qui est au cœur de ce projet, vous avez sur cette diapositive une illustration, peut-être que certains d'entre vous l'ont déjà vu, il s'agit en fait d'une photo de la première éolienne qui a été construite par Alstom et qui est implantée aujourd'hui sur la commune de Frossay sur le site du Carnet. C'est l'éolienne qui permet de réaliser les tests et c'est cette éolienne qui est prévue d'installer sur le projet du parc du banc de Guérande. Cette éolienne, c'est une éolienne de 6 MW et qui mesure 100 m au niveau de la nacelle et qui possède des pales de 73,5 m de longueur.

Je vais passer assez rapidement sur la partie construction puisqu'on va y revenir dans la 2^e partie de la soirée. Très simplement il y a deux grandes phases qui sont la fabrication et l'installation des fondations qui est prévue de 2015 à 2017, et puis l'assemblage et l'installation des éoliennes, envisagés de 2017 à 2020.

Si l'on regarde le plan industriel qui est lié à ce projet, on parle de chantier, on parle de fabrication d'éoliennes. Concrètement à travers ce projet c'est le développement de toute une filière industrielle. Vous avez ici un exemple des usines Alstom qui seraient créées grâce à ces projets. Concrètement il s'agit de quatre usines : deux à Cherbourg, deux à Saint-Nazaire. À Cherbourg seraient fabriqués les pales et les mâts et à Saint-Nazaire, les nacelles et les génératrices. Au total ce sont 1 000 emplois directs et 4 000 emplois indirects qui seraient générés grâce à ces projets.

On retrouve ici les deux grandes étapes de la construction du parc, la fabrication des fondations et leur installation généreraient 200 emplois et l'assemblage et l'installation des éoliennes également 200 emplois. Une phase très importante également dans la vie du projet, c'est la phase exploitation maintenance sur laquelle nous reviendrons également en deuxième partie de soirée. Aujourd'hui le projet prévoit l'installation d'une base d'exploitation maintenance sur la commune de la Turballe, sur le port de la Turballe. C'est également une opportunité pour implanter une nouvelle activité avec une centaine d'emplois - techniciens, marins, ingénieurs - et des emplois pérennes qui permettront de suivre le parc sur toute sa durée de vie.

De manière générale, nous travaillons également dans le cadre de ce projet avec l'ensemble du tissu économique local. Notre objectif c'est d'une part de capitaliser sur les compétences déjà existantes. Beaucoup d'entreprises travaillent dans le domaine de la navale et dans tous les services qui sont associés à ce type de projet industriel. Nous souhaitons également réfléchir avec eux, pour leur permettre de développer leurs activités et de répondre à court terme au projet éolien en mer français, et puis également à d'autres opportunités, peut-être à l'étranger dans cette nouvelle filière industrielle.

Donc en résumé, le projet que nous vous présentons ce soir, c'est 80 éoliennes à plus de 12 km des côtes. C'est un projet que nous souhaitons continuer de développer avec

l'ensemble des acteurs locaux. C'est une formidable opportunité industrielle pour laquelle nous avons le temps de travailler ensemble puisque l'objectif de mise en service est fixé à 2018. Je vous remercie.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Maintenant vous avez la parole. Avez-vous envie Oui. Je vois tout de suite... Vous attendez, Monsieur s'il-vous-plaît que quelqu'un vous passe un micro. Vous déclinez votre identité s'il vous plaît. Tout ça pour le verbatim.

Alain ROBIC, retraité, Le Pouliguen

Monsieur ROBIC, retraité au Pouliguen. Je suis assez étonné de ne pas voir de business plan. On parle de parc d'éoliennes de 400 MW, mais en réalité qu'est-ce qui sera produit, ce sera peut-être 125. Le coût par rapport à l'énergie produite, je suis assez inquiet et je n'ai jamais vu de chiffres sur la question. En ce qui concerne le prototype Alstom, est-ce qu'il y a eu des résultats et quelle énergie a-t-elle produite dans ses phases d'essai depuis un an ? Et enfin dernière question. Vous parlez de beaucoup d'emplois pour la maintenance. Or je suis assez surpris du chiffre de cent personnes parce que la SNSM s'est inquiétée de l'accostage des piliers d'éoliennes et Alstom a répondu qu'en fait il n'y aurait qu'une maintenance par an pour justement limiter les problèmes de danger et de sécurité. Donc voilà, business plan, qui va payer et voilà mes questions.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur pour ces trois questions qui s'adressent bien sûr au maître d'ouvrage à qui je passe la parole.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe, EDF EN

Alors. Vous avez un certain nombre de questions réfléchies. Dans quel ordre on peut y répondre ? Tout d'abord sur le coût. Ce que représentent effectivement en termes de coût ces parcs ? Il y a des éléments publics et officiels sur le coût généré par l'ensemble du programme des 6000 MW conventionné. Donc ce projet au large de Saint-Nazaire fait un peu moins de 500 MW. L'ensemble du programme fait 6000 MW, donc l'équivalent de 12 parcs comme celui-là. Et le coût pour le consommateur serait à horizon 2020 de 25 euros par ménage et par an pour l'ensemble du programme. Ce qui veut dire qu'un parc comme celui de Saint-Nazaire générerait un coût de 2 euros par ménage et par an. Ça ce sont les chiffres publiés par le Ministère, ce ne sont pas des calculs du consortium et vous pouvez les trouver dans les rapports qui sont disponibles sur Internet.

Sur l'éolienne Alstom au Carnet. C'est la première éolienne produite par Alstom, qui a pour objectif pour le groupe Alstom de tester un certain nombre de choses, de certifier la production de la machine. Donc elle produit, celle-ci pas de façon continue, mais parce que justement son objectif est de faire des tests. Donc ils la font tourner pendant un certain temps. Ils analysent, ils ont des capteurs un peu partout dans la machine, ils analysent comment la machine a produit, etc. Et ils peuvent faire des ajustements. L'objectif de cette machine, c'est justement de la tester, de la certifier, de faire les ajustements nécessaires. Et pour information Alstom va installer une deuxième machine ces jours-ci au mois de juillet, en mer au large de la Belgique. Elle est en train d'être pré-assemblée à terre au port pour être installée en mer.

Sur l'exploitation maintenance, je réponds ou Sébastien. Pour l'exploitation maintenance je

vais laisser la parole à Sébastien PINAUDT qui est là et qui travaille sur l'exploitation maintenance des parcs éoliens.

Sébastien PINAUDT, ingénieur exploitation maintenance EDF EN

Bonsoir à tous. Concernant le nombre de maintenances, effectivement la réponse qui a été fournie par Alstom est juste quant au nombre de visites de maintenance préventive. Il s'agit effectivement d'une visite par an, qui se déroule sur plusieurs jours et qui représente au final, sur le cumul de l'ensemble des machines et qui est effectué par plusieurs techniciens, et qui représente sur l'ensemble des machines, l'essentiel de l'effort de maintenance qui est fourni sur le parc. Néanmoins, on a un nombre de visites qui est important sur la machine pour éventuellement des dépannages, du diagnostic, etc. Donc voilà, il y a bien deux choses. Il y a la maintenance qu'on classifie comme corrective, et on en reparlera un peu plus tard, et la maintenance préventive d'un côté qui correspondait à la réponse d'Alstom. Et donc le nombre d'emplois incorpore effectivement le nombre de techniciens nécessaires pour développer ces deux efforts de maintenance. Les cent emplois n'étant pas uniquement des techniciens, mais à peu près la moitié correspond à l'effectif des techniciens. Merci.

Yves MÉTAIREAU, président Cap Atlantique

Oui, bonsoir, Madame la Présidente. Yves MÉTAIREAU le président de Cap Atlantique. Je voulais simplement rappeler que je vous ai écrit assez longuement à propos de l'impact sur l'économie touristique pour notre territoire, sur la co-visibilité sur laquelle je vois que vous avez commandité, me semble-t-il, mais je voulais en avoir confirmation, une étude neutre, et j'insiste beaucoup pour qu'elle soit neutre. Nous nous retrouverons à La Baule probablement dans 8 jours, mais je crois que c'est très important, parce que l'économie touristique sur notre territoire aujourd'hui est fragile. Elle est très concurrencée. Nous n'avons pas un temps extraordinaire malheureusement, plus cette année, et beaucoup d'hôtels, de restaurants et de commerces sont menacés dans leur activité. J'ai un autre point qui me soucie c'est la turbidité de l'eau, je l'ai indiqué déjà, et je ne suis pas convaincu par les réponses qui me sont faites par le maître d'ouvrage. Je ne suis pas non plus convaincu par les réponses qui sont faites au niveau de l'impact réel sur la facture de l'utilisateur. On peut toujours dire 25 euros ou 2 euros, effectivement ce n'est pas grand-chose, mais je voudrais quand même poser une question. Il y a un an et demi environ, nous avons inauguré avec le Préfet une centrale à gaz ainsi que le combiné à Montoir qui représente 430 MW, c'est-à-dire à peu près l'équivalent du parc éolien actuel pour alimenter 450 000 foyers en Loire Atlantique, soit à peu près 1/3 de la population de notre département. Cette centrale, ainsi que le combiné à gaz est aujourd'hui fermée, ne fonctionne plus parce que justement il y a trop d'électricité et qu'on ne stocke pas l'électricité, chacun le sait. Donc c'est un vrai problème parce qu'on va finalement, alors que nous avons construit pour 300 millions cette centrale à cycle combiné, enfin c'est GDF Suez qui l'a fait, mais qui l'a fait sans doute avec quelques subventions, eh bien nous allons aujourd'hui nous mettre à nous lancer dans un parc éolien qui va produire exactement le même nombre de mégawatts. Alors ça pose quand même question, ça nous interpelle. Et ces 3 points nous interpellent. L'impact industriel, certes, il est très souligné dans tous les documents. Je le comprends et je l'approuve d'une certaine façon. Mais je ne voudrais pas que ce soit une nuisance pour notre activité touristique qui tire l'économie de Cap Atlantique. Et je ne voudrais pas non plus que l'on réalise un projet alors que nous avons actuellement une centrale à gaz cycle combiné qui est fermée, qui représentait 27 emplois et sur lequel, il y a environ 2 ans quand moi je

l'ai inaugurée avec Jean-François CIRELLI, le patron de GDF Suez, c'était soit disant quelque chose de très important et de formidable pour la fourniture de l'énergie sur notre territoire. Merci.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci. Avant de passer la parole au maître d'ouvrage, j'ai deux mots à dire. Le premier mot c'est qu'effectivement, je confirme la neutralité du cabinet, neutralité par rapport à quoi, par rapport au maître d'ouvrage, du cabinet qui est un prestataire de l'école navale, donc ça je confirme. Et deuxième mot que j'ai à dire, vous avez effectivement fait une lettre qui a été mise sur le site en toute transparence, et vous attirez ici notre attention sur des réponses qui pour vous n'ont pas été données, à des questions. J'en ai entendu sur la turbidité, etc. Donc je renvoie la balle au maître d'ouvrage puisque des réponses ne semblent pas avoir été données sur les questions posées.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Donc vous avez soulevé trois questions.

Pour la première sur le tourisme, elle sera évoquée effectivement largement la semaine prochaine à La Baule.

Gaëtan, est-ce que tu voulais faire un premier...

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

Simplement effectivement pour dire que c'est un des volets parmi les plus importants notamment dans l'étude d'impact environnemental. Il y a tout un volet socio-économique et le tourisme est un des points les plus importants de ce volet. Aujourd'hui ce qui nous semble important dans cette étude, qui est actuellement en cours, c'est de la faire avec les acteurs qui sont directement concernés. Nous sommes en train de rencontrer à la fois les professionnels du tourisme, à la fois les différentes communes, les communautés de communes, pour avoir une image la plus fidèle possible de cette activité touristique, d'essayer de comprendre ensemble quels pourraient être les liens entre le parc et cette activité, et évaluer ces liens puisque c'est vraiment quelque chose qu'on entend très fortement, très régulièrement sur le territoire. Donc ce sera traité à sa juste valeur dans l'étude d'impact.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Sur la turbidité, je vous propose de passer la parole au bureau d'études puisqu'il est représenté par aujourd'hui Sébastien LEDOUX qui travaille pour Artelia et qui est le bureau d'études en charge de faire un certain nombre de modélisations et de calculs, donc qui peut répondre, la personne la plus compétente à ce sujet.

Sébastien LEDOUX, ingénieur Artelia

Merci. Pour répondre effectivement à la question sur la turbidité, plusieurs points peuvent être soulignés aujourd'hui, donc l'étude est en cours. Cependant ce qu'il faut rappeler c'est que les volumes en jeu concernant la remise en mobilité de sédiments ou la mise en suspension de sédiments dans l'eau par les opérations de forage ou de battage en phase travaux, représentent des volumes relativement faibles. On est sur des valeurs de l'ordre de

1 m³ par heure. Pour vous donner des ordres de comparaison, on est sur des opérations de dragage comme celle du port du Pouliguen, que Monsieur MÉTAIREAU connaît très bien, sur des valeurs de rejet qui étaient de l'ordre plutôt de 90 m³/h et sur des opérations de clapage en mer pour le port de Nantes-Saint-Nazaire par exemple, sur des volumes très importants. Et les études environnementales qui ont été menées dans le cadre de ces 2 études ont démontré le non-impact de ces opérations sur les usages. Cependant, pour être bien sûr d'analyser de la manière la plus approfondie possible les impacts potentiels de cette phase de travaux, le maître d'ouvrage a confié à Artelia une étude spécifique sur l'impact lié aux courants de marée et sur la houle, mais également sur l'impact lié à la dispersion de ce panache turbide qui serait généré par les travaux. Donc un modèle mathématique est en œuvre pour simuler ces opérations. L'outil qui est utilisé est un modèle qui a été utilisé depuis une dizaine d'années sur l'estuaire externe de la Loire, pour les différentes études que je viens de citer et pour les différents maîtres d'ouvrage que j'ai également cités. Il a fait l'objet de nombreuses calibrations et validations sur des mesures. Et donc cet outil va nous permettre de quantifier précisément l'impact potentiel de ces travaux qui aujourd'hui, d'après les résultats qu'on a pu obtenir, démontre effectivement ce que l'on pensait au départ, c'est-à-dire un impact extrêmement localisé au droit immédiat de la turbine pendant l'opération de forage qui sera elle-même limitée dans le temps, et pour des valeurs résiduelles qui restent inférieures à ce que l'on peut observer par exemple naturellement, dès lors que vous avez une crue de la Loire - alors effectivement vous allez me dire que les crues de la Loire elles ne sont pas hyper fréquentes - mais des valeurs que vous pouvez obtenir également naturellement dès lors que vous avez un petit peu d'agitation dans l'estuaire externe où les vagues conduisent à remobiliser les sédiments sur le fond et ça, ça génère naturellement une turbidité. Aujourd'hui ce qu'on voit d'après les modèles c'est que les valeurs induites par les opérations de travaux, génèrent des impacts qui sont inférieurs à ces processus naturels, du fait tout simplement du très faible volume qui va être injecté dans le milieu marin au moment des travaux. Voilà, j'espère avoir répondu clairement à votre question.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

D'autres questions ? Une par ici, s'il vous plaît, Madame. Oui, mais je vais vous repasser la parole, mais je voudrais que Madame pose sa question.

Bénédicte MARIN, déléguée CGT Mines et Énergies

Bonjour, Bénédicte MARIN, Syndicat CGT Mines et Énergies secteur 44. J'aurai des questions tout à fait claires à poser. Tout d'abord effectivement cela concernera la dynamique au niveau de l'emploi, en demandant des précisions sur les emplois directs et indirects pendant la période de construction, pendant la phase exploitation, puis lors du démantèlement, s'il y a un démantèlement, peut-être une autre question à se poser, en séparant si possible en fonction les différents postes et les différents salariés avec leurs profils d'emplois. C'est une question importante parce que, par rapport au secteur Mines et Énergie, EDF est là bien présent dans le débat, GDF Suez n'est pas dans le débat, mais il y a quand même ce constat effectivement par rapport au terminal méthanier. Ce terminal méthanier effectivement il n'y a plus de bateaux depuis deux mois. Il y a une surcharge ou une décharge au niveau des actionnaires. Et ce qui se passe c'est qu'au niveau du terminal méthanier ouest il y a des réserves techniques certes en gaz, mais il y a aussi la centrale de Cordemais qui n'est pas loin, qui peut aussi au niveau de l'électricité faire du plus. Mais du plus et du moins on peut

en faire quand même quelque chose de conséquent pour nos productions énergétiques et aussi pour nos productions salariales. Donc la question, c'est surtout la seule et la plus importante pour CGT Mines et Énergies c'est quels sont vraiment les engagements, quelles sont les valeurs dans la mesure où au niveau de la centrale gaz de Montoir il y a un arrêt et qu'en fait au niveau de l'alimentation électrique déficiente de Bretagne, ce n'est toujours pas terminé, ce n'est pas fini. Donc voilà mes deux questions.

Chantal SAYARET, Présidente de la CPDP

Merci beaucoup. Certaines questions concernent la deuxième partie de notre débat, c'est-à-dire davantage sur la construction, Monsieur DUCHENE, la construction et le démantèlement, d'accord, il y a certaines questions. Mais je voudrais passer la parole à ma collègue parce que vous n'avez pas terminé, je voulais donner la parole au maximum, vous n'avez pas terminé de répondre aux questions précédentes qu'on va vous rappeler.

Dorothée BRIAUMONT, membre de la CPDP

Oui. Monsieur s'interrogeait sur finalement la centrale à gaz et le problème de stockage de l'électricité, et par ailleurs s'interrogeait également sur l'impact sur la facture de l'utilisateur de la construction d'un parc éolien. Voilà c'était deux questions qui restaient, me semble-t-il, parmi celles que vous aviez posées, c'est bien cela ?

Yves MÉTAIREAU, président Cap Atlantique

Pardon ? Excusez-moi parce qu'on me parlait en même temps. Oui, oui, je vous écoute.

Dorothée BRIAUMONT, membre de la CPDP

Je reprenais vos deux dernières questions, donc voilà.

Yves MÉTAIREAU, président Cap Atlantique

Oui, c'est une vraie interrogation.

Dorothée BRIAUMONT, membre de la CPDP

Donc j'invite le maître d'ouvrage à y répondre. Voilà, merci.

Yves MÉTAIREAU, président Cap Atlantique

Merci, Madame.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Sur le coût généré pour les ménages, on l'a mentionné, c'est une étude qui est disponible, qui doit déjà être sur le site ou qu'on pourra mettre, qui vient du Ministère de l'Énergie, et qui indique effectivement qu'un tel parc générera un surcoût de l'ordre de 2 euros par ménage et par an, soit pour l'ensemble du programme des 6 000 MW, 25 euros par ménage et par an.

Sur l'exemple que vous mentionniez sur le cycle combiné gaz. Alors, je n'ai pas connaissance du taux d'usage actuellement de ce cycle combiné gaz, mais que peut-on dire pour prendre un tout petit peu de recul par rapport à votre question. C'est d'une part les objectifs en termes de mégawatt sur les énergies renouvelables, ont été fixés par le ministère à 2020. Ils seront fixés ensuite sur l'ensemble des énergies à 2030-2040 puisque le Ministère fait des programmations pluri annuelles d'investissement en lien étroit avec le gestionnaire de

réseau qui est le Réseau de transport d'électricité, qui a pour mission d'assurer qu'à tout moment production égale consommation. Donc au-delà de la question d'un cycle combiné gaz, l'ensemble de ces objectifs et en particulier sur le renouvelable prend en compte les anticipations en termes d'évolution de production et de consommation, puisque ce parc s'il se réalise fonctionnerait à partir de 2018, la mise en service aurait lieu entre 2018-2020, pour fonctionner plus de 20 ans ensuite, donc on va dire entre 2020 et un peu après 2040. Donc sur ce type de période il y aura des moyens un peu anciens qui vont arriver en fin de vie, des nouveaux moyens à mettre en œuvre. Et c'est l'ensemble du programme que regarde le Ministère et que regarde RTE, puisqu'on est, on l'a indiqué, l'électricité qui va être produite par ce parc est injectée sur le réseau d'électricité national à terre qui est interconnecté. Et ça va permettre d'alimenter la Loire Atlantique, les départements autour. Donc c'est une vision globale qu'il faut avoir à cette échelle de temps. On ne peut pas avoir une vision complètement localisée puisque le réseau est totalement interconnecté.

Ensuite, vous avez raison, complètement sur un point, les énergies renouvelables en premier lieu effacent les énergies fossiles. Et là il y a des présentations intéressantes qui sont sur le site de la Commission, qui ont été faites lors de débats précédents à la Chapelle-Launay et à Saint-Brévin, de différentes personnes, de RTE et puis d'experts indépendants, qui montrent ça, qui montrent avec des graphes de production – ils le montraient en Espagne, ils le montraient en France –, que le renouvelable en premier lieu vient effacer le fossile, que ce soit du charbon ou du gaz existant. Donc effectivement l'avantage c'est que ça permet de moins appeler des moyens qui génèrent du CO₂ à comparer à de l'éolien qui n'en génère pas. Voilà, j'espère avoir été complète.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, je pense que vous répondrez à la question de madame sur l'emploi dans la 2^e partie qui est plus, parce qu'on pose.. C'est pas du tout pour écarter vos questions. Une question ? Toujours des questions générales, Monsieur, voilà.

Alain BENTAHA, vice-président CARENE

Merci. Alain BENTAHA, vice-président de la CARENE, Saint-Nazaire agglomération. Je voudrais plutôt intervenir sur les éléments de contexte de ce dossier. Effectivement nous sommes confrontés, chacun le sait, au réchauffement climatique. Nous devons lutter contre le réchauffement climatique. Et nous savons bien que, effectivement il nous faut mettre en place des énergies alternatives à ce qui existe aujourd'hui. C'est un enjeu extrêmement important, donc ce débat de ce soir doit s'inscrire dans le temps assez court qui est celui de votre projet d'installation, mais aussi dans le temps moyen, dans le temps long. On doit avoir une vision assez globale et du temps long de la façon dont nous allons procéder à la mise en place d'énergies alternatives. Nous sommes donc confrontés à la responsabilité en tant qu'élu d'anticiper, de mettre en place des politiques alternatives. Nous sommes donc confrontés à une responsabilité simple c'est celle de la transition énergétique. Et le débat de ce soir est celui de la transition énergétique. Quel est son rythme et quelle est sa nature ? Je pense que ce sont des questions importantes. Alors je voudrais, non pas polémiquer avec mon ami MÉTAIREAU, bien évidemment, mais simplement rappeler que les Pays de la Loire et la Bretagne, la région Bretagne et la région Pays de la Loire, sont deux grandes régions en France déficitaires dans le domaine de la production énergétique et que nous sommes solidaires aujourd'hui du réseau national. C'est important de le souligner. Parce qu'aujourd'hui nous bénéficions du réseau national pour notre consommation électrique.

Nous avons la chance d'avoir un littoral extraordinaire et donc nous avons la possibilité de l'utiliser et donc d'atténuer en tout cas notre demande en termes de solidarité. À nous de saisir cette opportunité parce qu'à la fois nous sommes en face d'une énergie, me semble-t-il, propre, durable, et puis évaluable. Et si le cas échéant il était nécessaire dans le temps, nous pouvons démonter les installations. Le deuxième élément important de contexte que je voudrais souligner, il est celui de la chance historique que nous avons sur notre territoire, au plan national, au plan européen, mais d'abord sur notre territoire de mettre en place et de voir la mise en place d'une filière industrielle. C'est la première fois depuis 40 ans que nous avons la possibilité, la chance sur Saint-Nazaire, sur la Carene et bien au-delà du territoire de la Carene, de voir la mise en place d'une filière industrielle avec ce que cela suppose en termes d'innovation, en termes de formation, en termes de création d'emploi. Je crois que tout à l'heure on a indiqué quelques éléments sur la formation d'emploi, 2000 sur Alstom, le même chiffre sur l'autre structure STX. Je crois que ça fait un certain nombre d'emplois indirects de plus également de 4000 emplois, enfin on est dans cet ordre-là, plus la maintenance sur La Turballe, nous ne sommes pas à somme nulle. Donc je pense que nous sommes sur un enjeu extrêmement important. Chacun ici de près ou de loin est concerné par les problèmes du chômage. Et bien évidemment les élus qui ont la chance de pouvoir anticiper et s'impliquer dans un tel dossier, dans un tel projet, mesurent bien la chance qu'ils ont de répondre à l'angoisse des jeunes, aux enjeux de formation qui sont nécessaires, et aussi à la capacité pour notre territoire de générer de l'ingénierie, de générer de la matière grise, puisque nous espérons bien, Joël BATTEUX et moi-même et tous les élus de la Carene, nous espérons bien que notre territoire et celui de la Loire Atlantique en tout cas, va pouvoir fixer de la matière grise, fixer un certain nombre de postes d'ingénieurs qui rebondiront à terme sur une technologie qui va évoluer. Voilà, vous avez bien compris que nous étions un défenseur de ce projet. Nous espérons que le débat public va faire avancer les préoccupations environnementales qui sont posées ce soir et qui sont bien naturelles.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci, Monsieur de ce témoignage, de cette note de contexte. Je me suis levée pour faire signe qu'on essaie de faire parler le plus grand nombre possible de personnes, donc à un moment donné on s'arrête. Et je voudrais vous donner une précision, nous n'avons pas vocation nous Commission particulière à organiser un débat sur la problématique de la transition énergétique. J'ai entendu votre note de contexte, mais je voudrais pour tout un chacun rappeler que nous organisons le débat sur un projet. Alors avant de passer à la seconde partie moins généraliste, ici Monsieur a demandé la parole, Monsieur. Donc il y a encore trois questions générales avant de passer à la deuxième partie. Nous vous écoutons, Monsieur.

Bernard LEVÈBRE, président de l'ASPEN

Bernard LEFÈBRE. Je suis Président de l'Aspen, l'association de protection de la Pointe de Penne-Château et de la côte Sauvage. Notre préoccupation ou nos préoccupations c'est la pollution visuelle que même la Commission ne met pas en exergue. Je prends un exemple, et je regrette, vous mettez une photo avec 4 ou 5 éoliennes. Oui elle n'est pas au tableau, mais vous pourriez la mettre, le public sera intéressé. Vous mettez 4 ou 5 éoliennes. Il s'agit d'un parc de 80 éoliennes, c'est-à-dire une forêt d'éoliennes. Aucun exemple en France ne peut être utilisé. Et même la Commission quand elle fait une photo n'en met que 4 ou 5, sans doute parce que 80 ça risque d'effrayer les gens. La deuxième chose c'est qu'il semble que

les techniques d'ancrage des éoliennes permettraient aujourd'hui d'autres techniques d'ancrage que celles qui ont été retenues, permettraient de reculer de la côte et sur des fonds sableux, d'où modification d'un certain nombre de pollution, mais qui reculeraient l'impact visuel. J'aurais aimé que le contractant fasse une étude et nous dise pourquoi il ne faut pas reculer le parc éolien pour éviter cet impact visuel. Et enfin troisième conséquence de l'impact visuel, l'iniquité, l'iniquité de la répartition. Là ce n'est pas le contractant c'est sans doute l'État, l'iniquité de la répartition des redevances qui vont revenir aux communes. Je crois que tout le monde sait que l'exploitant aura des redevances importantes à verser, que la moitié de ces redevances vont être reversées aux communes. Mais selon quels critères ? Le nombre d'habitants des communes. Et j'aimerais que vous remettiez le plan d'implantation pour que tout le monde ait bien en tête le plan d'implantation. Saint-Nazaire où il n'y a peut-être que 2 % maximum de la population qui risque de voir beaucoup plus loin que nous, de voir le parc éolien. Saint-Nazaire, on va retenir l'ensemble de la population. Et on va retenir la population du Pouliguen et la population de Batz-sur-Mer pour leur quantité que vous connaissez. Voilà, que tout le monde regarde bien cette carte et se rende compte puisque vous voyez où est Saint-Nazaire que la vision depuis Saint-Nazaire, il va falloir tout de même faire un effort pour voir le parc éolien. Eh bien, l'ensemble des habitants de Saint-Nazaire sont retenus dans la clé de répartition. Ce qui veut dire en clair que grosso modo Saint-Nazaire recevra 10 fois ce que Le Pouliguen recevra et 15 fois ce que Batz va recevoir. Si cela est équitable, alors franchement. La pollution visuelle va nous concerner nous habitants du Croisic, de Batz et du Pouliguen, aussi d'ailleurs d'une partie de La Baule. Mais soyons sérieux, les Nazairiens vont avoir tous les avantages. J'ai entendu le plaidoyer, que je comprends, si j'étais Nazairien, il y a tout, il y a l'emploi, mais il y aura aussi la redevance. Nous nous n'aurons que les pollutions et une petite redevance.

Applaudissements

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous avez posé deux questions au maître d'ouvrage sur l'ancrage et sur la redevance. Je me permets d'intervenir parce que nous avons été interpellés. Alors je voudrais vous dire que nous n'avons jamais nous CPDP de photos. Si photos il y a, c'est juste des photos des membres de la CPDP. Donc vous avez à plusieurs reprises utilisé le terme de photo, nous ne mettons pas de photos. Simplement nous avons un visuel, un logo, qui ne correspond pas à la réalité. D'ailleurs je ne suis pas sûre que les éoliennes, si éoliennes il y a, soient peintes en orange. Je ne suis pas sûre que la mer soit toujours de cette couleur-là. Donc là je veux dire qu'on est de l'ordre esthétique, mais en tout cas ce ne sont pas des photos que nous proposons. Nous n'avons pas de photos, Monsieur. Nous n'avons pas de photos. Monsieur, si vous parlez sans micro, on ne vous entend pas. Donc on veut bien vous redonner le micro.

Bernard LEVÈBRE, président de l'ASPEN

Je ne parle pas de ce petit dessin. Tout le monde a vu une vue de la mer sur lequel on a rajouté artificiellement des éoliennes. Vous l'avez projeté en première ou deuxième vue. Et dessus on voit 5 éoliennes. Je les ai comptées.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

C'est la projection du maître d'ouvrage. Nous n'avons pas de photos nous. Nous n'avons pas de photos. C'est la différence entre le maître d'ouvrage et nous-mêmes, nous n'avons pas de

photos. Voilà. Donc on pose la question au maître d'ouvrage, mais nous n'avons pas de photos. Question d'ancrage, question de la redevance pour les territoires des communes.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Sur les photomontages, vous en avez au fond de la salle. Donc ce que je vous propose c'est, qu'après la séance d'aller les voir, qui représentent l'ensemble du parc qui effectivement comprend 80 éoliennes. Elles sont également disponibles sur le site Internet avec l'ensemble du parc. Voilà. Et il y a 20 photomontages qui ont été faits. Et ce sujet-là sera abordé de façon très détaillée la semaine prochaine à La Baule.

Sur les techniques d'ancrage. Le site n'a pas été choisi en raison de techniques d'ancrage. Le site a été choisi en raison d'une démarche de concertation et je vous propose que Gaëtan vous la rappelle puisqu'elle a été rapidement évoquée dans la présentation tout à l'heure.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

Merci à la régie. Ici sur cette carte vous avez les contraintes qui sont celles de différents usagers sur la zone aux environs du parc. Je vais en reprendre quelques-unes simplement pour bien marquer ce qui entoure le parc. Ici vous avez le chenal d'approche donc avec toute la navigation commerciale. Vous avez ici la zone d'attente, je pense que le Grand Port pourra en reparler tout à l'heure. Vous avez ici un autre chenal d'accès qui se trouve sur le nord du parc. Vous avez une réserve de crustacés ici. Donc on voit bien qu'on ne peut pas descendre la zone sinon on tombe en plein dans une réserve. Vous avez ici à l'est du parc une zone de protection environnementale. Vous avez à l'ouest du parc toute une zone qui est dédiée à la pêche, tout le chalutage, puisqu'on a évoqué tout à l'heure le fait que sur le banc de Guérande est pratiqué une pêche aux arts dormants, donc de la pêche au casier par exemple. Et puis au sud du parc à l'ouest il y a toute une zone qui est dédiée au chalutage. On a entendu à La Turballe le témoignage de différents pêcheurs et du Comité Régional des pêches qui expliquaient leur activité et qui expliquaient l'importance de cette zone. Ce qu'on voit en fait quand on regarde cette carte c'est qu'il ne s'agit pas d'avoir une zone idéale. La mer est occupée par de nombreux usagers. Mais on voit bien qu'à chaque fois qu'on se déplace dans un sens, on peut peut-être gagner sur une contrainte, mais on va perdre sur une autre. Et l'objectif de ce travail qui avait été mené avec tous les usagers, c'était justement de trouver la zone qui présente le moins de contraintes. Et on voit bien sur cette carte qu'il n'est pas possible d'éloigner de manière unilatérale cette zone. Je pense que les fonds que vous évoquiez seraient ceux qui sont situés au sud de la zone. On voit que si on descend la zone, on va tomber à la fois dans une réserve de crustacés, dans une zone de pêche, on va se rapprocher des voies de navigation commerciale. C'est un compromis, c'est pour ça qu'il a été fait de manière collaborative sous l'égide de l'État et avec tous les acteurs concernés.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Et vous aviez une troisième question sur la redevance. Vous évoquiez l'iniquité de la répartition des taxes. Là-dessus, d'abord effectivement l'État s'est préoccupé très tôt d'instaurer un système fiscal pour ces parcs puisque je crois que dès 2005 le projet de loi de finances prévoyait déjà des taxes. Nous sommes en 2013, il n'y a pas encore d'éoliennes. Donc 10 ans avant les premières éoliennes en mer, les éoliennes n'existent pas, mais les taxes associées, oui. Maintenant les règles du coup ont déjà changé depuis 5 ans et d'ici 2018, on est 5 ans avant les premières éoliennes, je suppose qu'il va y avoir encore un

certain nombre de discussions. Là-dessus on vous entend et ce point-là a été soulevé plusieurs fois lors des séances précédentes. Alors évidemment nous en tant que maître d'ouvrage, on n'a pas la main là-dessus, puisque ce sont les services fiscaux et les préfets qui détermineront dans le détail la répartition. Aujourd'hui il y a un principe général dans la loi et dans le Code des impôts qui évoque, comme vous le disiez, le fait que 50 % de ces taxes vont aux communes avec des règles qui prennent en compte la population effectivement, les habitants et la distance. Après au cas par cas suivant les parcs et puis il y en a 4, suivant le cas de chacun de ces parcs, cela peut conduire à des choses plus ou moins équitables et chacun peut avoir son avis là-dessus. Ce qu'on a cherché à faire d'ores et déjà c'est de se rapprocher des services fiscaux pour mieux comprendre la répartition. Parce que les textes ne sont pas très clairs et on peut se poser des questions sur les montants exacts qui vont à chaque commune. On a mis dans le dossier du maître d'ouvrage des montants. Bon, ce sont des premières estimations, mais en fait il y a un certain nombre de questions derrière qui doivent être précisées. Donc là-dessus, on est, à l'écoute et je pense qu'au bilan du débat public, il faudra voir l'ensemble des remarques qui ont été faites là-dessus et voir quelles actions on peut mener auprès des services fiscaux et du Préfet pour voir ce qui peut être amélioré, si ça peut l'être dans les années qui viennent. Et on a 5 ans devant nous pour le faire. Donc j'espère effectivement qu'on pourra améliorer le système.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Oui, j'avais dit que je donnais la parole à Monsieur et ensuite à Monsieur, s'il vous plaît avant de passer à la deuxième partie, qui nous donnera également l'occasion d'échanger.

Jean-Yves ESNAULT, maire adjoint du Pouliguen

Bonsoir, Jean-Yves ESNAULT, je suis le maire adjoint aux travaux à la mairie du Pouliguen. Écoutez, moi j'aurais des questions plutôt techniques, je vous dis d'avance. Oui, parce que d'une part je vous remercie beaucoup parce que cette plaquette est très bien faite, la plaquette qui a été distribuée, elle est super bien faite, mais il y a des petits points techniques qui manquent je pense, vous allez peut-être pouvoir me répondre. Pourquoi ne parlez-vous pas du rendement de l'éolien ? Sachant que la puissance souscrite, on l'a dit elle est de 6 MW, il serait bon d'indiquer quelle est réellement la puissance d'une éolienne de 6 MW parce que là aujourd'hui on ne sait pas. J'ai l'impression qu'il y a confusion, parce que vous parlez de la puissance installée et quantité d'énergie totale produite dans l'année. Je regarde bien votre plaquette, je l'ai lue et relue. Donc pour ça pour moi ça porte à confusion. Donc si vous voulez j'aimerais bien que vous me répondiez là-dessus. Alors bon, je ne parlerai pas de la vitesse d'une éolienne puisqu'on sait très bien qu'elle produit de l'électricité entre 10 et 90 km/h. Par contre, on a un poste de livraison en mer. Ce poste de livraison il est installé en mer. Est-ce que vous pouvez nous indiquer avec plus d'explications un petit peu, sa superficie, sa hauteur et tout, parce que là on ne voit pas trop. On voit un petit carré qui est en deuxième ligne dans votre parc, mais on ne comprend pas du tout du tout quelle superficie il fait, quelle hauteur fait-il, donc ça j'aimerais bien que vous nous répondiez. Et la dernière question ça serait sur la régulation. Parce que bon, vous savez très bien qu'on produit de l'électricité entre 10 et 90, mais en dehors après il faut réguler. Alors je ne sais pas quels sont vos moyens pour réguler et comment ? Voilà. Je vous remercie.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Vous avez la parole pour ces trois questions. Répondre.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe, EDF EN

Alors, on va les prendre dans l'ordre. Sur le rendement. On va essayer de limiter le nombre de chiffres. Donc effectivement la puissance d'une éolienne, la puissance installée est de 6 MW. 80 éoliennes installées conduiraient donc à une puissance totale installée de 480 MW. Ces éoliennes tourneront plus de 90 % du temps. Mais pas à pleine puissance. Suivant les vitesses du vent effectivement elles fonctionneront à différentes puissances. C'est ce qu'on appelle la courbe de puissance, effectivement. Si on cherche à donner un équivalent en termes de pleine puissance, c'est-à-dire si les éoliennes tournaient tout le temps à pleine puissance, ça représenterait un fonctionnement 40 % du temps. Donc elles vont bien fonctionner 90 % du temps à différentes puissances. Ça équivaut à un fonctionnement à 40 % à pleine puissance sur l'année. J'ai essayé de le faire clair.

Vous aviez une deuxième question sur le poste électrique. Ce que je vous propose, c'est qu'on a Jacques FEER de Dong Energy qui est là et qu'il vous réponde à ce sujet.

Jacques FEER, Dong Energy

Oui, bonsoir. Donc le poste électrique en mer est constitué d'une superstructure qui comporte 4 niveaux. Ces 4 niveaux, le niveau inférieur est à 15 m au-dessus du niveau de la mer. La hauteur totale de la superstructure au-dessus de ce niveau inférieur est de 20 m et la superficie de chaque niveau fait 20 m par 30 m. Le poids de la superstructure est de 2000 t et le poids de la fondation de cette superstructure est de 1600 t. Donc voilà les chiffres principaux de cette sous-station électrique en mer.

Combien de transformateurs ? Il y a 2 câbles d'export qui vont relier la sous-station électrique à la terre, au réseau à terre et chaque câble sera relié à un transformateur. Donc il y aura 2 transformateurs qui seront de la capacité de 250 MW.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Troisième question sur la régulation.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe, EDF EN

Est-ce que vous pouvez préciser votre dernière question ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Sur la régulation.

Jean-Yves ESNAULT, maire adjoint du Pouliguen

Oui parce qu'à partir du moment où on produit. À un moment donné vous allez décrocher, c'est-à-dire que si vous êtes à 0, il n'y a pas de vent par exemple, vous ne pouvez pas produire. Ça veut dire qu'il faut vous déconnecter, vous déconnectez automatiquement, donc il faut réguler, donc normalement l'apport se fait par une centrale thermique. Oui, ce sera la plus proche, ça sera celle de Cordemais, si elle existe toujours. Je ne sais pas si elle existe toujours, mais enfin bref. Si à 90 km/h, c'est pareil, c'est la même chose à 90 km/h vous allez décrocher puisque normalement vous risquez de tout casser, tout votre matériel, donc il faut le protéger. Donc vous mettez tout en stand-by. Mais après derrière il va falloir compenser. Vous ne produisez plus. Vous êtes bien d'accord. C'est tout interconnecté derrière. Mais ce sera un autre moyen de production, c'est ça que je veux dire, au niveau régulation qui se fera. Voilà.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une réponse un peu rapide s'il vous plaît.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe, EDF EN

On va essayer et puis si ça ne vous satisfait pas on pourra en reparler après la séance parce que je ne suis pas sûre d'avoir complètement cerné le cœur de votre question. Si c'est effectivement sur les autres moyens nécessaires, parce que l'éolien ne tourne pas tout le temps et pas à pleine puissance. C'est un peu ce qu'on évoquait tout à l'heure. Oui, l'éolien comme le solaire sont des moyens de production intermittents. Donc ne produisent pas tout le temps à pleine puissance. En revanche, d'une part la production est prévisible de la veille pour le lendemain. Et là-dessus le gestionnaire de réseau de transport de l'électricité a fait développer des systèmes de plus en plus fins sur la prévision pour être capable la veille de prévoir la production du lendemain à moins de 10 %, c'est-à-dire à 10 % près, ils savent ce qui va être produit. Ce qui leur permet d'équilibrer avec les autres moyens. Et ensuite quand on regarde ce qui s'est passé avec les éoliennes à terre que l'on a aujourd'hui en France sur les années précédentes, et là-dessus RTE a beaucoup de graphes qui sont assez éclairants, on voit que l'éolien vient effacer les moyens d'électricité les plus chers et les plus polluants en priorité, qui sont les moyens fossiles. Donc ça permet d'effacer ces moyens-là. Maintenant quand l'éolien ne tourne pas c'est effectivement l'ensemble du parc, nucléaire, hydraulique, fossile, qui tourne. En revanche quand l'éolien tourne ça permet de faire moins appel à ces moyens-là.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Une question. Et ensuite nous passerons à la partie plus spécifique animée par Jean-Louis LAURE. Monsieur, vous avez la parole.

Alain DORÉ, collectif de Défense de La Mer

Alain DORÉ, du collectif Défense de La Mer. Deux commentaires et deux questions. Premier commentaire d'abord, félicitations à la Commission et au porteur de projet d'avoir publié des photomontages en haute définition. Je ne sais pas si c'est suite aux demandes que l'on a faites, en tout cas les photomontages avec haute définition qui sont maintenant sur le site, c'est un peu long à charger parce qu'il y a 250 Mo par photomontage, montrent bien que c'est très visible quand on ne floute pas les photos. Et donc aujourd'hui plus personne ne va nier que ce projet de champ d'éoliennes est tout à fait visible.

Deuxième commentaire par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure, même si c'est un peu dans le débat énergétique, je voudrais seulement rappeler que hors agriculture, les gaz à effet de serre qui sont produits, il n'y en a que 12 % qui sont produits par la production d'électricité. Alors effectivement ces 12 % c'est essentiellement tout ce qui concerne le thermique et donc c'est ça qu'on va baisser le plus, mais c'est vraiment tout à fait infime et ce n'est pas là qu'est la priorité.

Alors pour ce qui est du choix des moindres contraintes, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec Monsieur Gaëtan DUCHENE, et puis il ne veut pas me croire quand nous nous disons que ce ne sont pas des moindres contraintes, les moindres contraintes ont été trouvées après coup. Alors je voudrais vous lire un extrait du document de planification du développement des énergies marines renouvelables au large des Pays de la Loire. Ce sont les réunions qui se sont passées pour définir la zone propice en décembre 2009 et en janvier 2010. « Une

réunion avec les professionnels a été organisée le 27 janvier 2010 avant la deuxième réunion de concertation », celle qui devait conclure sur la zone propice, « à cette occasion les représentants des pêcheurs ont précisé deux points : leur accord de principe pour la création d'un parc éolien correspondant à la taille d'un projet du type de celui porté par la société WPD Offshore, zone d'une superficie maximale de 100 km². » C'est le projet, la zone qui est prévue au large de Noirmoutier. « Si les pêcheurs n'expriment pas d'opposition de principe à la création d'un parc éolien plus au nord, de l'ordre de 80 km², ils se refusent en l'état actuel des choses à donner leur accord. En effet, ils lient leur avis sur cette deuxième zone au devenir des projets d'extraction de granulats marins en cours de montage sur les zones avoisinantes, que les pêcheurs considèrent comme préjudiciables à leurs activités. Par ailleurs, toutes les structures professionnelles n'ont pas été contactées par le porteur de projet, intéressées par cette zone. » Le porteur de projet en question c'est Nass&Wind qui avait déposé son projet au mois d'octobre 2009 à la préfecture. Alors le Préfet conclut : « le centre de la zone nord est fixé à titre indicatif aux coordonnées suivantes... » Donc je vous les passe. C'est les coordonnées de longitude et de latitude. Le rayon moyen de cette zone est d'environ 9 km. Et le centre de cette zone qui est indiqué est situé, si on avait la carte, on pourrait le voir, tout à fait au bas vers le sud-ouest du fameux polygone tordu que l'on a vu apparaître dans l'appel d'offres. Donc aujourd'hui ma question c'est : est-ce que vous maintenez vraiment que c'est une zone de moindres contraintes et que cette zone, ce polygone a été réellement choisi sans influence du porteur de projet et d'une catégorie seulement des utilisateurs de la mer ? Parce que les moindres contraintes, ça suppose une certaine hiérarchie dans la quantification des contraintes.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci Monsieur.

Alain DORÉ, collectif de Défense de La Mer

Je voulais juste. Ma deuxième question si vous le voulez bien qui est très rapide.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Très rapidement s'il vous plaît. Merci beaucoup.

Alain DORÉ, collectif de Défense de La Mer

Je voulais juste poser la question : qui devrait fournir les monopieux de votre projet ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Réponse du maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe, EDF EN

Il y avait pas mal de questions dans votre intervention. On va essayer d'y répondre et dites-nous si on en oublie.

Sur les photomontages. Oui, vous indiquiez : « on ne peut plus dire qu'on ne les voit pas ou quelles ne sont pas visibles », je pense que, « on ne peut plus nier qu'elles sont visibles ». Je pense qu'on n'a jamais nié qu'elles étaient visibles. En revanche, ce que l'on a dit c'est que pour se rendre compte de l'impact visuel, il faut aller devant ces panoramas que vous voyez au fond — qui font 3 mètres qui sont en demi-cercle —, se placer à 1 mètre et là vous avez le meilleur rendu possible de la façon dont ces éoliennes pourront être visibles depuis

différents points du littoral. On les a mis à disposition sur Internet et c'est très bien en termes d'accessibilité, ça permet à tout le monde d'aller les voir. Ça a une petite limite, c'est qu'on les voit sur un petit écran d'ordinateur. Donc ça vaut ce que ça vaut avec les limites évidemment de la taille d'un écran d'ordinateur. Le moyen le plus représentatif. Alors on a fait aussi des cahiers A3, des cahiers double A3. Le plus représentatif encore une fois ce sont ces grands demi-cercles qu'on met à chaque fois au fond des salles de débats publics qui sont vraiment les plus proches, on va dire, de la vision future.

Sur la zone de moindre contrainte. On peut peut-être passer là-dessus.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

Sur la zone de moindre contrainte, vous évoquiez le rôle des pêcheurs dans ce processus de concertation. Moi je voudrais renvoyer tous ceux qui le souhaitent, pour avoir vraiment l'avis des pêcheurs, à leur intervention qu'ils ont faite lors de la réunion à La Turballe qui était très claire sur le sujet. Monsieur JOUNEAU n'a pas indiqué ni qu'il était pour, ni qu'il était contre, mais qu'ils étaient vigilants, que l'ensemble de la zone était importante pour eux et qu'ils souhaitaient travailler avec le maître d'ouvrage si le projet se poursuit pour justement définir la meilleure cohabitation avec leurs activités. Je pense que c'est aussi ça qu'il faut voir, c'est-à-dire qu'à travers cette carte, c'est un recensement des activités qui existent. Les discussions sont bien évidemment toujours en cours avec l'ensemble de ces usagers pour comprendre quels liens il pourrait y avoir entre les différentes activités et pour établir les meilleures règles de cohabitation. Encore une fois je pense qu'il ne s'agit pas de dire qu'une personne s'est plus exprimée qu'une autre dans ce processus de concertation pour la proposition d'une zone. Il y a eu des avis très différents suivant les différents usages. Aujourd'hui dans le cadre de ce projet, on continue à discuter avec ces différents acteurs pour trouver la meilleure collaboration possible.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

La dernière question. Qui fournit les monopieux ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe, EDF EN

Sur les monopieux, le constructeur aujourd'hui n'est pas choisi. Nous avons des discussions avec différents industriels. Et le choix se fera en 2014. Donc l'année prochaine.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Nous passons à la seconde partie et c'est Monsieur Jean-Louis LAURE qui va l'animer.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Bonsoir à tous. Madame la Présidente, Chantal SAYARET, l'a rappelé tout à l'heure en début de la réunion. Le débat public porte sur, essaie de répondre ou d'apporter des réponses au pourquoi. C'est-à-dire à l'opportunité du projet, on l'a déjà largement débattu. Mais aussi au comment, et c'est un petit peu sur cette deuxième question que nous allons débattre ce soir. Donc le comment, concernant la construction, la déconstruction, la maintenance et l'entretien. C'est le thème que nous avons retenu pour échanger avec vous. Et nous allons si vous voulez y consacrer l'essentiel du temps qu'il nous reste à passer ensemble ce soir. Comme nous l'avons fait pour les autres réunions et les volets thématiques de ces réunions, nous vous proposons d'organiser ce temps en trois séquences. Une première séquence où nous allons écouter à nouveau le maître d'ouvrage sur ce volet de la construction, du

démantèlement et de la maintenance. Et puis ensuite nous avons proposé à des acteurs, des invités d'intervenir pour éclairer cette thématique. Je précise que nous l'avons fait de la même façon, dans le même état d'esprit que pour les autres réunions. Nous avons invité des gens de tous les horizons. Il se trouve qu'un certain nombre d'associations que nous avons sollicitées n'ont pas souhaité s'exprimer ce soir. Donc vous verrez que nous avons des acteurs plus impliqués que nous avons pu avoir dans d'autres débats. Mais bien entendu chacun ce soir pourra s'exprimer par rapport à ce qui se dira. Voilà, donc je propose que nous commençons par cette première séquence. Le maître d'ouvrage a 10 ou 12 min on va dire, parce que je crois qu'il y a un film qui est prévu. Y compris donc le film pour présenter ce volet particulier du projet.

Jacques FEER, DONG ENERGY

Oui, bonsoir. Donc on va traiter de la construction, maintenance et démantèlement. On va commencer par les différentes phases de la construction d'un projet éolien en mer, avec en premier une étape très importante, qui est l'étape qui concerne à construire la sous-station en mer. Car c'est un projet à part que l'on doit faire puisque les capacités de levage nécessaires pour la mise en place et de la fondation et de la superstructure de la sous-station en mer sont très importantes, puisqu'on a des poids de 2000 t pour la superstructure et de 1600 t pour la fondation. Alors que pour les autres parties du projet, on est à des poids de 400 t.

Donc on commence par réaliser la sous-station en mer qui demande des moyens très importants qui doivent être réservés un an à l'avance, et qui va nous permettre par la suite de pouvoir mettre sous tension les câbles électriques entre les différentes fondations, de façon à pouvoir raccorder les éoliennes dès que les éoliennes seront installées sur les fondations. En deuxième étape on a la fabrication et les installations des fondations. Là on verra sur le film la façon dont on opère avec les monopieux. En troisième étape on a les câbles inter-éoliens. Ces câbles inter-éolien sont posés, ils partent du haut d'un monopieu pour aller au haut du monopieu de l'éolienne à côté, de façon à ce qu'on ait une boucle qui sera terminée sur la sous-station en mer. Enfin on a le pré-assemblage sur le port, d'assemblage à terre et l'installation des éoliennes en mer. Alors ce que je vais vous montrer maintenant, c'est un film que nous avons fait, enfin c'est l'extrait d'un film que nous avons fait sur un parc de 111 éoliennes à Anholt au Danemark. Ce parc a été construit, la première fondation a été mise en place le 1^{er} janvier 2012 et on a terminé le raccordement de la dernière éolienne, de la 111^e le 19 juin 2013. Donc il est tout à fait actuel. Ce parc est composé de 111 éoliennes de 3,6 MW, ce qui fait 400 MW. Et c'est un parc qui occupe 80 km².

Donc ça, ce sont les monopieux qui sont des cylindres d'acier de 6 mètres de diamètre. Ces cylindres d'acier sont bouchés à leur extrémité de façon à ce qu'on puisse les faire flotter, c'est-à-dire qu'on les bouche de façon hermétique. Ils sont ensuite posés par une grue que vous voyez dans la mer. Et ils vont être acheminés par un remorqueur sur le site. Sur le site on va retrouver la grue d'installation, qui est ici, des monopieu. Cette grue va reprendre le monopieu en position verticale. De cette position verticale, on va retirer les deux extrémités du monopieu de façon à pouvoir enfoncer le monopieu dans le sous-sol marin. Voilà. Ensuite on va installer le marteau hydraulique sur la tête du monopieu de façon à enfoncer le monopieu dans le sous-sol marin. On enfonce le monopieu de 20 à 40 mètres selon les caractéristiques du sol. Ensuite on a une pièce de transition que vous voyez ici en jaune. Cette pièce de transition a un diamètre intérieur qui est supérieur d'une vingtaine de

centimètres au diamètre extérieur du monopieu, de façon à corriger la verticalité de l'ensemble, de façon à ce que l'éolienne soit parfaitement verticale. Ici on a la station de béton qui permet le bétonnage entre la pièce de transition et le monopieu. Ici on a des câbles électriques inter éoliens que l'on installe entre deux fondations consécutives et qui sont raccordés à la sous-station en mer que vous voyez ici, et qui fait une dimension que j'ai dit tout à l'heure.

Ensuite, on passe à l'installation des éoliennes. L'installation des éoliennes qui part ici. Vous voyez qu'on est sur le port de pré-assemblage où on a préparé tous les composants de l'éolienne que l'on charge sur le bateau d'installation qui, vous voyez, a quatre pieds. Ces quatre pieds ou jambes vont lui permettre de se soulever par rapport au niveau de la mer, de façon à ce que la grue qui va installer les éléments des éoliennes soit stable et permette l'installation en toute sécurité de la tour, de la nacelle et des pales qui sont ici en position d'installation. Voilà donc de façon très très résumée, l'installation d'un parc éolien en mer.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

On va simplement essayer de continuer avec les autres phases pour rester dans le timing qui nous a été imparti. Je vous propose de regarder ensemble la phase d'exploitation et de maintenance.

Donc d'abord la partie exploitation. Le principe c'est d'avoir une supervision du parc 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, à la fois pour des aspects de sécurité, mais également pour des aspects de suivi des performances. Cette supervision nous permet de planifier et d'organiser les opérations de maintenance. Donc à la fois des opérations de maintenance préventives, planifiées à l'avance, les opérations que l'on a évoquées tout à l'heure lors des questions, mais également de la maintenance corrective régulière pour aller faire du remplacement de petits composants. À ces opérations de maintenance, bien sûr associées des opérations de gestion de stock de pièces de rechange qui se feront sur la base d'exploitation maintenance.

Donc vous avez ici une vue aérienne des infrastructures portuaires de La Turballe. C'est sur ce site que nous prévoyons d'installer la base d'exploitation maintenance, essentiellement pour des caractéristiques techniques de proximité, d'accessibilité. Des infrastructures également portuaires en matière de bâtiment qui sont tout à fait favorables pour réaliser le stockage, pour les ateliers, pour les bureaux des personnels qui travailleront sur cette phase. Concrètement l'activité exploitation maintenance nécessiterait deux à trois navires qui seraient stationnés en permanence au niveau du port. Et puis cette base d'exploitation maintenance se coordonne, serait en liaison avec un centre de supervision qui est commun aux trois projets que nous sommes en train de développer.

Alors si l'on regarde la partie démantèlement. Tout d'abord ce qu'il convient de rappeler c'est que le démantèlement est une obligation réglementaire. Nous avons en tant que maître d'ouvrage l'obligation de rendre le site à un état comparable à son état initial. À ce titre dans le cahier des charges nous nous sommes engagés à provisionner d'ores et déjà les montants nécessaires pour réaliser le démantèlement tel que la loi le prévoit. Nous avons provisionné d'ores et déjà plus de 22 millions d'euros pour cette phase de démantèlement. Cette phase elle sera présentée dans l'étude d'impact environnementale, elle en fait partie intégrante. Nous devons expliquer comment nous prévoyons cette phase. Et puis avant de la mettre en pratique, 24 mois avant la fin de l'exploitation nous devons remettre à jour notre plan de démantèlement et le soumettre au service de l'État.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Monsieur DUCHENE, vous essayez de conclure rapidement.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

Je conclus sur ce slide et il y a le film juste après. Très rapidement. En fait les opérations de démantèlement ça consiste essentiellement à déconstruire, donc c'est-à-dire à faire dans le sens inverse les opérations de construction, à savoir le retrait des câbles, le démontage des éoliennes, le démontage du poste électrique et des fondations. Et derrière vous avez les filières de recyclage pour l'ensemble des matériaux qui sont concernés, comme on le voit ici, il s'agit de matériaux qui bénéficient déjà de filières de retraitement. Il n'y a pas de point particulier à ce niveau.

Je vous propose de passer au second film de présentation. Il s'agit d'un film de présentation générale de l'ensemble du projet. Vous retrouvez notamment la partie construction.

Diffusion du film

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci pour ces informations et ces explications. Voilà nous allons rentrer maintenant dans la discussion et les questions. C'est à vous la parole. Qui veut s'exprimer en premier ? Monsieur, je vous en prie, on va vous passer un micro. Vous faites toujours des questions ou des commentaires les plus courts possibles pour que chacun puisse prendre la parole. Et vous vous présentez, merci.

Jacques LAURENT, ex Alstom

Merci. Jacques LAURENT, ex Alstom, résident secondaire dans la région. On a parlé de beaucoup de choses, beaucoup d'éléments. On n'a pour l'instant pas parlé de ce qu'on pourrait appeler les travaux maritimes et sous-marins, en particulier tout ce qui est protection des câbles, sachant que les techniques d'atterrage ou de protection, doivent se faire effectivement avec une certaine technologie, assez poussée, qui n'existe pas dans la région. Je ne sais pas qui éventuellement peut développer ça. Et d'autre part, je voudrais savoir quel est le point d'atterrage par rapport à la station maritime ? On parle effectivement de Pontchâteau, etc., mais je pense que d'ici Pontchâteau et la côte il doit y avoir effectivement un lien direct qu'on puisse faire passer le câble d'énergie sur la côte. Alors je ne sais pas où est-ce effectivement. Ce point n'a pas été évoqué. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. Alors je ne sais pas qui veut s'exprimer ? Deux volets, deux questions.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Sur la première question relative à l'installation des câbles, je passe la parole à Monsieur Jean-Philippe PAGOT.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF EN

Oui, bonsoir. Il y a deux types de câbles effectivement qui sont concernés par le projet. Il y a le câble d'export, on l'a dit depuis la sous-station vers la zone d'atterrage. C'est aujourd'hui une maîtrise d'ouvrage RTE qui étudie les modalités de réalisation de l'installation de ce câble. Ils vont traverser des territoires qui sont un petit peu différents de ce qu'on a nous sur

le banc de Guérande. Et donc là RTE avait donné des éléments, mais je pense que des études sont en cours, donc je ne répondrai pas à leur place. Pour les câbles inter éoliennes, c'est-à-dire les câbles qui vont relier par grappe les éoliennes à la sous-station, compte tenu de la nature des fonds qu'on a à Saint-Nazaire, on a une petite fraction de la zone qui est en sédiment meuble où on espère-là de manière relativement simple, ensouiller les câbles, c'est-à-dire les insérer dans le sol avec un système de charrue en l'occurrence qui vient ouvrir une tranchée pour poser le câble et dans le même mouvement remettre les sédiments par-dessus. Et la deuxième option après sur l'autre partie, le reste de la zone qui est une zone plus dure, on a ce qu'on appelle de l'affleurement rocheux. Là on a deux options toujours qui sont à l'étude, c'est une possibilité de tranchage de la roche, qui est une technique effectivement qui n'est pas très courante, mais qui est envisagée dans le cadre de ces câbles. Et si vraiment cette technique ne s'avère pas concluante en termes d'essais, on viendrait poser les câbles et les protéger. Les protéger, ça veut dire quoi, ça veut dire mettre par-dessus des tapis d'enrochement. C'est-à-dire que sur une largeur qui peut varier de l'ordre de 2 mètres à 4 mètres selon le secteur, on viendra mettre soit des amas d'enrochements en pente par-dessus le câble ou des tapis d'enrochement pré-réalisés qui viendront protéger le câble. La raison de la protection c'est d'abord une problématique peut-être de sécurité maritime par rapport aux arts dormants par exemple, mais c'est aussi une problématique de sécurité technique des installations pour le maître d'ouvrage. C'est-à-dire que le transport sédimentaire, l'abrasion sur le fond fait que si on les laissait à nu, ils auraient une durée de vie limitée et on veut absolument éviter ça évidemment. Donc voilà pour la réponse relative à l'installation des câbles. Je crois qu'il y a une deuxième partie sur la problématique du point d'atterrage ?

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

Simplement, juste pour préciser ce qu'on appelle point d'atterrage ; c'est l'endroit où le câble qui part de la station électrique qu'on a vue en mer, sort de l'eau et continue son trajet à terre pour aller vers le réseau électrique national. Donc ça c'est ce qu'on appelle le point d'atterrage. Dans votre question, vous évoquiez le raccordement et le point d'atterrage.

Pour ce qui est du raccordement, aujourd'hui compte tenu de l'énergie qui est produite par ce parc, le seul raccordement possible c'est effectivement sur la ligne haute tension qui chemine entre Cordemais et Pontchâteau. Le site exact de raccordement n'est pas encore déterminé. Ça fait l'objet d'un travail. L'ensemble du raccordement du parc est porté par RTE. Il y avait eu une réunion à ce sujet à la Chapelle-Launay. Leur processus de concertation est en cours avec une première présentation qui a eu lieu avant le début du débat public. Ils sont actuellement en train de rencontrer différents acteurs, l'objectif étant de trouver la meilleure solution. Donc la première chose, le raccordement se fera bien sur cette ligne entre Cordemais et Pontchâteau.

Pour ce qui est du point d'atterrage, donc l'endroit où le câble va sortir de l'eau. Aujourd'hui ce qui a été présenté par RTE et ce que vous pouvez retrouver dans les plaquettes de RTE qui sont sur le site, c'est une orientation générale on va dire qui part plutôt depuis le parc dans la direction de Saint-Nazaire. Maintenant, encore une fois, le point d'atterrage précis n'est pas défini. RTE est en train de mener son travail de concertation pour trouver l'endroit qui sera le plus favorable, à la fois pour des raisons environnementales, puisque la côte fait l'objet d'un certain nombre de protections environnementales, et puis sur les aspects techniques. Donc ce travail est en cours. RTE pourra y apporter plus de précisions, je pense,

lors des prochaines réunions. Et puis je vous invite à consulter effectivement la plaquette de présentation du raccordement, qui est sur le site.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Et puis vous pouvez trouver également au fond de la salle, avec le dossier de présentation du projet par le maître d'ouvrage.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Juste une précision par rapport à ce qui a été dit pour éviter toute ambiguïté ou malentendu. Quand on dit que le câble sort de l'eau, le câble est sur tout son trajet, souterrain. Il n'y a pas de câble aérien associé à ce projet. Il est ensouillé, comme l'expliquait Monsieur Jean-Philippe PAGOT, en mer. Il est souterrain à terre.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Autre question ?

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Excusez-moi, Monsieur. Il y a une question, tout à l'heure qui a été renvoyée à cette partie-là, et ça serait bien que vous y répondiez maintenant. Sur l'emploi.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Vous avez la question en tête ou vous voulez, Madame, peut-être la reformuler ? On va vous repasser le micro.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Rapidement, s'il vous plaît.

Bénédicte MARIN, déléguée CGT Mine et Énergies

Oui. Donc je me représente, Bénédicte MARIN, syndicat CGT 44 Mine et Énergies. À l'instant vous parliez de RTE, j'en suis très contente puisque par rapport à RTE, nous on a, depuis 2012 il y a la direction qui est en train de se restructurer et l'ingénierie et la maintenance, on équivaut entre 5 000 sur 8 000 agents qui pourraient être mis de côté, donc j'aimerais bien savoir ce qu'il en est pour la suite pour les salariés de RTE. Donc par rapport à mes deux questions tout à l'heure, donc la première c'était encore une fois sur l'emploi. C'est des questions qui, je souhaiterais assez précises sur l'emploi direct et indirect par rapport au projet, sur la phase de construction, sur la phase exploitation et lors du démantèlement, donc des chiffres assez clairs sur ces phases-là. En séparant si possible les postes effectifs, c'est-à-dire est-ce que ce sont des ingénieurs ? Est-ce que ce sont des techniciens ? Est-ce que ce seront des gens qui seront sur un campus pour apprendre le métier ? Est-ce qu'il y a aura une perspective d'emploi jusqu'à une finalité d'un emploi CDI normal avec le statut qui peut venir au niveau des industries électriques et gazières ? Voilà ma première question. Et la deuxième c'est justement quels sont les engagements qui concernent les emplois ? Est-ce que ce sont vraiment bien des engagements véritables ? Voilà.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci, Madame. On va vous répondre, je crois, après concertation à la tribune.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Oui, parce qu'il y a beaucoup d'éléments dans votre question qui est très riche. Donc on va vous donner un certain nombre d'éléments maintenant et ce que je vous propose c'est qu'on vous donnera des compléments sur le site.

En termes d'emploi, tout d'abord, il y a le plan industriel d'Alstom. Donc on mentionnait le fait qu'Alstom va installer 2 usines à Saint-Nazaire et 2 usines à Cherbourg, plus d'ailleurs un centre d'ingénierie et de recherche en Pays de Loire à Nantes ou près de Nantes. Alors l'ensemble de son plan industriel représente 1 000 emplois directs et 4 000 emplois indirects, répartis entre grosso modo la Basse-Normandie et le Pays de Loire. Donc si votre question porte plus précisément sur... très bien. Vous avez la diapositive à l'écran, merci. Donc sur l'ensemble du plan industriel d'Alstom, les 1 000 emplois directs que je mentionnais et les 4 000 emplois indirects. Ils se répartissent moitié-moitié entre Basse-Normandie et Pays de Loire. Donc en Pays de Loire cela fera 500 emplois directs et 2 000 emplois indirects. Alstom, sur le site de Saint-Nazaire, vous le savez, a déposé – ça avait été mentionné à d'autres débats publics, si vous y étiez, vous le savez –, a déposé sa demande de permis de construire sur le site. Va le faire également sur le site de Cherbourg. Donc Alstom avance assez rapidement avec ses projets d'usines.

Sur les autres aspects de la construction, ce qu'on appelle le hub logistique, qui est en fait la zone où on va pré-assembler à terre les différents composants de l'éolienne. Chaque usine d'Alstom va produire un certain nombre de composants, doit ensuite les réunir en un lieu portuaire pour les pré-assembler. Cela représente environ 200 emplois pendant la durée du chantier. Ensuite pour les fondations, cela représente également 200 emplois pendant la durée du chantier, directs. Ensuite pour la période d'exploitation maintenance, cela va nécessiter une centaine d'emplois, et on l'a évoqué, qui seront basés à La Turballe, là aussi ce sont des emplois directs.

Sur la typologie d'emploi, sur laquelle vous posiez des questions assez précises, on va avoir du mal à vous répondre en direct. En revanche, ce qu'on peut s'engager à faire c'est à mettre sur le site Internet, on a des petits camemberts, qui représentent la proportion entre les différents types de métiers pour la phase de construction et pour la phase d'exploitation. Donc ça on peut tout à fait le mettre à disposition sur le site Internet.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. Je précise que deux réunions du débat au début, du débat ont approfondi ces questions. L'une sur les aspects économiques, en particulier à Saint-Brévin et l'autre à Nantes sur formation-emploi-recherche. Vous avez sur le site Internet un certain nombre d'informations, de verbatim, de prises de position, que vous pouvez également consulter.

Monsieur, on vous passe un micro. Ici devant au deuxième rang. Merci.

Bruno DE LARAUZE, président de la CCIR

Oui, bonjour. Bruno DE LARAUZE Je suis président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie. Je suis bien conscient que dans tous les sujets de débat public, il y a à la fois un sujet du projet, comme vous l'avez évoqué Madame la Présidente, et puis un sujet général quand même dans lequel s'inscrit ce projet. Je ne reparlerai pas de la transition énergétique, mais c'est quand même le sujet de préoccupation majeure qu'on peut avoir nous aujourd'hui dans notre territoire. Dire comment se prépare-t-on à la transition énergétique ? Et j'aime à penser que nous avons aujourd'hui une occasion assez exceptionnelle de préparer cet avenir. Je suis bien conscient des impacts visuels que peuvent poser les

éoliennes. Mais on a l'occasion assez extraordinaire de préparer à l'avenir à nos jeunes, de préparer à l'avenir avec des centres de recherche qu'on évoquait. Tout à l'heure vous évoquiez le centre d'Alstom et il s'inscrit dans la réflexion que nous avons sur l'IRT Jules Verne, qui représente bien notre territoire, de préparer les mutations des territoires qui eux-mêmes sont fragilisés. Et il n'y a pas que les emplois nouveaux. Je pense notamment à nos amis de STX qui mine de rien risquent à peu près 20 % de leur activité qui va être impactée par les EMR tôt ou tard. Et pas simplement sur les pieux. J'insiste un peu sur ce sujet-là. Je pense également à l'ensemble de la maintenance pendant les 20-25 ans qui vont être annoncés sur la gestion du parc. Et je pense surtout à la création de toutes ces PME-PMI qui sont en train aujourd'hui de développer des activités à travers des processus industriels et des processus de maintenance assez extraordinaires. Donc limiter l'impact aux 5 000 emplois me semble un peu réducteur aujourd'hui. Le vrai sujet aujourd'hui c'est est-ce que, dans ces entreprises, l'opportunité de ce site pilote des EMR leur permettra de faire des gains de compétitivité et des développements de marché considérables ? Et là nous croyons profondément que : oui. Et qu'en plus ça se fera à l'international. Parce que chacun a bien compris que le développement industriel actuel n'est pas que pour ce site bien évidemment. Et donc l'enjeu que nous avons aujourd'hui c'est de savoir si nous serons le berceau d'une nouvelle activité qui permettra de traiter un tissu économique, tous secteurs confondus, qui préparera notre territoire à être un acteur de la transition énergétique. À cette occasion-là nous nous répondons : oui. Et nous soutenons fortement le projet, tout en étant bien conscients que l'intérêt général risque d'impacter quelques intérêts particuliers qui sont tout à fait légitimes. Il faut qu'on les traite bien, c'est tout. Mais nous considérons aujourd'hui que c'est un enjeu majeur pour notre territoire que nous soutenons.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci, Monsieur pour votre point de vue. Peut-être trois questions et puis ensuite on passera à un approfondissement sur cette thématique. Monsieur, au fond de la salle. Ici. Et là-bas.

Christian CANONNE, conseiller général du canton

Bonsoir, Christian CANONNE, Conseil général du canton. Je voudrais réagir aux propos de Bruno. C'est vrai que le discours que j'entends est séduisant. Je voudrais quand même remarquer que c'est le même discours qu'on a entendu à l'unité qui a été fermée à laquelle a fait illusion Monsieur Yves MÉTAIREAU. Je voudrais également rappeler qu'il y a quelque temps, nous avions une autre chance, une autre opportunité dans la région qui était extraordinaire dans le cadre de la transition énergétique, c'était les biocarburants, qui devaient nous apporter une énergie renouvelable à l'infini, qui était la solution, sur lequel il y avait des études pour des unités de transformation. Et malheureusement on sait ce que sont devenus les biocarburants et leur impact environnemental dans le monde. Donc soyons un peu prudents et ne nous emballons pas.

Moi je voudrais revenir sur la question de l'emploi. Ou je n'ai pas tout compris, ou je voudrais des précisions. C'est-à-dire qu'on a un certain nombre d'emplois qui sont créés pour produire cette énergie. Mais j'avais cru comprendre que le but n'était pas de produire plus d'énergie, mais de substituer une énergie à une autre. Donc quel sera l'impact en termes d'emploi entre les emplois qu'on crée par cette filière et les emplois qu'on va forcément supprimer, puisqu'on va supprimer les énergies fossiles ? Quel est l'impact réel ? Merci.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Peut-être, je vais demander aux deux autres personnes de prendre la parole et puis vous ferez une réponse globale ou particulière, à condition, s'il vous plaît, que ça porte bien sur notre thématique. On aura peut-être l'occasion en fin de séance de revenir sur des enjeux plus généraux. Donc est-ce qu'on est bien sur la thématique des constructions maintenance ? Allez-y, je vous en prie.

Mireille BOURDON, association Vert Pays Blanc et Noir

Oui, oui, je confirme. Mireille BOURDON de l'association Vert Pays Blanc et Noir qui fait partie du réseau France Nature Environnement. Donc nous sommes une association qui avons participé au processus de concertation qui est en amont du débat public. Et nous participerons au nouveau processus de concertation qui ira après le débat public. À ce titre là donc nous avons participé effectivement à la concertation sur la zone propice que l'on a évoquée tout à l'heure, et ainsi qu'en présence des pêcheurs. Donc ma première question. Je vais supprimer ma deuxième parce qu'elle est hors cadre, donc je la reposerai au besoin ultérieurement. Donc elle concerne la zone de démantèlement. Vous avez précisé tout à l'heure qu'il y aurait des études lors de cette partie de démantèlement. Or nous nous considérons que, comme la construction, elle ne doit pas se faire à n'importe quel coût environnemental, la déconstruction devra aussi suivre d'après nous le même fil, à savoir pas à n'importe quel coût environnemental. Donc ma question est : y aura-t-il aussi une période de concertation concernant ce démantèlement ? Deuxième question, toujours par rapport au démantèlement : avez-vous l'obligation du recyclage complet des matériaux employés lors du démantèlement ? Merci.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Et troisième main levée et puis ensuite je demanderai au maître d'ouvrage de répondre. Toujours sur le même thème, s'il vous plaît, Monsieur.

Claude DECKER, élu, Le Croisic

Bonsoir, Claude DECKER, élu au Croisic. Ma question a trait au démantèlement. On a un débat assez animé pour ce qui concerne les incidences et les nuisances que vont provoquer l'implantation de ce parc. Mais je n'entends pas du tout parler des conséquences du démantèlement. Et je ne pense pas que quiconque puisse apporter une réponse du fait qu'actuellement nous n'avons pas, semble-t-il, un recul suffisant pour connaître l'impact d'un démantèlement, puisqu'à ma connaissance il n'y a pas encore eu de parcs éoliens de démantelés. Merci pour votre réponse.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Madame, Messieurs, c'est à vous.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Il y a eu effectivement un certain nombre de questions. Je vous propose qu'on commence par le démantèlement puisqu'il y en avait plusieurs qui tournaient autour de ça. Jean-Philippe ?

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF EN

Alors oui, sur la problématique du démantèlement. Il faut dissocier effectivement deux aspects très distincts. Il y a d'un côté notre obligation réglementaire à prévoir ce démantèlement, et on l'a dit tout à l'heure, à le provisionner à ce stade. C'est en l'occurrence vraiment un décret qui nous oblige à le prévoir. Donc on doit tout faire pour l'envisager à échéance de la concession qui nous sera délivrée. Je voulais juste apporter une précision. Cette concession ne peut excéder en première approche 30 ans. C'est la raison pour laquelle on vous parle de 25 ans d'existence et d'un possible démantèlement. Si pour différentes raisons, énergétique, d'intérêts économiques du parc, on devait demander un renouvellement de cette concession, il pourrait nous être accordé ou refusé. S'il était refusé, on mettrait en œuvre le plan de démantèlement.

Par rapport aux impacts environnementaux associés au démantèlement. Comme vous le dites, on n'a pas de retour d'expérience du démantèlement de ce type de structure. On a des expériences de retrait d'épaves ou des choses comme ça. Mais finalement, si je ne me trompe pas, la question que vous posez c'est : y a-t-il un bénéfice quasi écologique à aller démanteler à terme ? Ça, c'est une question qu'on viendra à poser alors qu'on aura fait globalement 25 ans de suivi environnemental parce qu'on y sera obligé et qu'on voudra le faire. Et on verra sur ces structures ce qu'aura apporté à l'environnement aussi potentiellement l'installation de ces éoliennes. Si on a des fondations, on aura des espèces qui viendront s'y fixer et on aura une nouvelle communauté qui sera intégrée au parc. Donc si la question et si j'ai bien compris c'est ça, est-ce qu'on ne devrait peut-être pas laisser toute ou partie de ces infrastructures au bénéfice de l'environnement. Ça fera partie des 2 ans qu'on a évoqué avant. Les études viendront apporter des éléments aux services de l'État, qui prendront la décision de tout retirer, d'en laisser une partie ou éventuellement laisser le parc poursuivre sa vie aussi d'un point de vue économique. Ça c'est pour la partie environnementale du démantèlement. Effectivement on aura des études précises à mener, mais pas 20 ans avant, mais sans doute 2 ans avant pour savoir comment on fera dans les meilleures conditions environnementales.

Sur les aspects recyclage. Il y a eu une question sur les filières de destination des matériaux qui seraient amenés à être démantelés. Aujourd'hui on a aussi là des contraintes réglementaires liées au Code de l'environnement qui sont précises. Dès lors qu'on déconstruit un objet en l'occurrence, il prend la dénomination de déchet. C'est comme ça à terre. Et dans ce contexte-là, on a une obligation de valorisation des déchets. Alors il est précisé, dans un coût économique raisonnable. L'avantage de ce type d'infrastructure c'est qu'en l'occurrence à peu près tous les matériaux sont entre guillemets facilement recyclables et que les filières de destination aujourd'hui sont bien connues et identifiées. Que ce soit du cuivre, du métal ou même de la fibre de verre, aujourd'hui ces matériaux ont des filières de destination, de valorisation qui sont plutôt bien connues et qui permettent d'envisager justement la valorisation totale des déchets qu'on viendrait à retirer dans le cadre d'un démantèlement. Voilà.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Il me semble qu'il y avait une demande de précision sur les modalités, la concertation liée au démantèlement ? Est-ce que vous pouvez apporter un élément de réponse ? Ou pas.

Jean-Philippe PAGOT, directeur environnement EDF EN

Oui. Alors petite précision. Dans le cadre de l'arrêté d'autorisation qui nous sera donné, il est vraisemblable que nous aurons la mise en place sur la durée de vie du parc d'un comité de

pilotage et de concertation ou de suivi, on peut l'appeler un peu comme on veut. Et que, encore une fois de manière annuelle, si on prend le pendant pour les extracteurs de granulats par exemple, on aura des réunions. Et peut-être tous les 4 ou 5 ans des choses plus abouties en termes de résultats d'études environnementales. Et typiquement ces instances de suivi qui sont présidées par les préfetures de département, viennent aussi à envisager la fin du parc. Donc là il y aurait 2 ans avant, on l'a dit, c'est un temps intéressant pour pouvoir envisager ces problématiques de démantèlement, je pense une instance de concertation liée au démantèlement lui-même avec des avis recueillis autour de la problématique associative environnementale, de la production d'énergie ou tout simplement des problématiques industrielles associées au parc. Donc là, ça fera l'objet encore une fois d'un débat anticipé de concertation dans le cadre de ce comité de pilotage.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Et effectivement c'est un engagement que l'on peut prendre côté maître d'ouvrage dans la mesure où de toute façon 2 ans avant, donc très longtemps en avant, on doit réfléchir aux modalités de démantèlement le fait qu'on assurera une concertation, des échanges bien avant le démantèlement pour voir effectivement quelle est la situation optimale, comme tu l'évoquais Jean-Philippe.

Il y avait une question sur les emplois, je crois. Et vous mentionniez le fait que cela pouvait détruire des emplois sur des filières fossiles. Je pense que sur l'emploi en particulier, il faut qu'on raisonne globalement. Quand on voit les anticipations du gestionnaire RTE, du gestionnaire du réseau de transport d'électricité, qui doit se projeter à long terme, puisqu'encore une fois il a la responsabilité d'assurer qu'à tout moment, production égal consommation sur le territoire. Quand on regarde ces différents scénarios, globalement ils anticipent un certain nombre de choses sur l'efficacité énergétique. On a vu qu'on a des engagements et des objectifs. On doit améliorer de 20 % notre efficacité énergétique d'ici 2020. Ce qui va permettre de réduire la consommation énergétique sur un certain nombre de postes. Globalement, quand on prend en compte l'évolution des usages, cela conduit malgré tout à une légère augmentation des besoins électriques sur le territoire. Et donc il faut effectivement, et c'est tout le débat sur la transition énergétique qu'on ne fait pas ici, mais qui est bien l'objet du débat sur la transition énergétique, c'est : quel moyen de production à moyen et à long terme pour assurer la consommation sur le territoire ?

Par ailleurs, il y avait un point que je souhaitais préciser, c'est que, quand on parle du plan industriel d'Alstom, c'est une nouvelle filière qui s'ouvre en France. Alstom et tous les sous-traitants associés. Et les PME. C'est pour ça que c'est effectivement une opportunité parce qu'au-delà du parc lui-même, et c'est effectivement ce qu'avait expliqué Monsieur Jérôme PÉCRESSÉ d'Alstom lors du débat public de Saint-Brévin-les-Pins, c'est que le fait, pour eux, pour le groupe Alstom et leurs sous-traitants, d'avoir l'opportunité de fabriquer des éoliennes pour 3 parcs, pour le parc de Saint-Nazaire, pour le parc de Courseulles et pour le parc de Fécamp, leur permet d'investir de façon ambitieuse, en implantant 4 usines sur le territoire. Alstom rappelle toujours que ça fait, je ne sais plus, 20 ou 30 ans qu'ils n'ont pas implanté d'usine sur le territoire français. Donc là, ils ont pris l'engagement d'implanter 4 usines sur le territoire. Le fait d'avoir 3 parcs leur permet de prendre ce risque financier, de remplir leurs usines pendant environ 3 ans et en parallèle ils vont aller chercher d'autres projets en France et en Europe, au Royaume-Uni, en Allemagne et autres. Donc c'est l'ouverture d'une filière avec tous les emplois associés. Et je voudrais citer un dernier exemple qui est en Basse-Normandie. Aujourd'hui il y a un chantier dont on entend parler

qui est l'EPR de Flamanville. On s'est rapproché, il y a un référent emploi sur ce chantier, et on s'est rapproché d'eux il y a déjà un certain temps, il y a environ 1 an, pour évoquer avec eux leur plan de démobilisation des personnels, voir les compétences qui avaient été utilisées sur ce chantier et voir dans quelle mesure ces compétences peuvent maintenant venir sur nos chantiers à nous, sur les usines d'Alstom. Donc il y a effectivement un vrai enjeu à organiser, cette valorisation des compétences, et là typiquement on a la chance, parce qu'en termes de calendrier ça fonctionne bien, de pouvoir faire appel à des gens qui ont travaillé sur un chantier d'un EPR sur des chantiers de projets éoliens.

Et enfin, dernier volet, au-delà de l'éolien en mer, il y a les énergies marines qui se profilent à l'horizon, dans les 10 ans ou 20 ans. Et là les industriels de la région ont une carte à jouer. On parle souvent de STX et il y en a d'autres, sur les hydroliennes, sur l'éolien flottant. Donc il y a beaucoup d'autres types d'énergie. J'ai entendu tout à l'heure « *on nous a fait rêver* », c'était dans les questions qui viennent d'être énoncées, « *on nous a fait rêver avec les biocarburants et on pensait que c'était la solution* ». Il n'y a pas de solution magique et miraculeuse, ce serait magnifique, mais, peut-être qu'un jour, on peut toujours rêver, mais c'est vrai qu'il n'y a pas une solution qui réponde à tout. L'éolien en mer est une solution parmi d'autres. Vous voyez les objectifs : 6 000 MW en mer, 19 000 à terre. Il y a aussi tout le travail sur le solaire, sur la biomasse et sur les futures énergies marines. Effectivement, il ne faut surtout pas qu'on ait en tête qu'il y a une solution. En revanche, effectivement l'éolien en mer aujourd'hui est une énergie renouvelable industrielle. 5 000 MW sont déjà installés en Europe. Donc il y a une maturité industrielle et c'est le moment en France d'y aller, parce que si on ne fait rien aujourd'hui, eh bien dans 10 ans, on aura raté le train de l'éolien en mer. La fabrication se fera en Angleterre et en Allemagne, comme ce qui se passe malheureusement un peu trop pour l'éolien à terre. Donc si on veut y aller c'est maintenant, et on a cette opportunité-là aujourd'hui.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. Pour poursuivre nos échanges et éclairer nos échanges, je vais demander à Monsieur CHALUS de nous rejoindre ou plutôt de monter à la tribune et au maître d'ouvrage de descendre dans la salle. Mais le maître d'ouvrage reste complètement mobilisé pour répondre aux questions, écouter vos interventions et répondre aux questions. Monsieur Jean-Pierre CHALUS est le directeur du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire. C'est donc un acteur privilégié au regard du projet. Monsieur CHALUS, vous avez une dizaine de minutes pour nous présenter votre intervention et ensuite bien entendu nous continuerons à dialoguer ensemble.

Jean-Pierre CHALUS, président du directoire du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire

Bien, bonsoir à tous. Je vous remercie. Donc l'intervention que je vais faire vise à présenter, j'allais dire l'action d'un port de commerce, pour prendre une expression plus usitée dans le domaine qui nous concerne ce soir. Donc quelques repères autour du port de Nantes-Saint-Nazaire, le port de Nantes-Saint-Nazaire et la filière des énergies marines renouvelables et puis la problématique du hub logistique, pardonnez-moi l'anglicisme qui est plutôt en français un site de livraison d'assemblage des pièces d'éoliennes en mer.

Quelques repères chiffrés et de missions et de grandes missions. Nous sommes un établissement public de l'État qui s'articule autour de huit grandes missions : autour des accès maritimes, gestionnaire d'infrastructures, on va dire à la fois ce qui concerne le chenal

de navigation, en ce qui concerne les infrastructures de quai, les terre-pleins et autres. Un domaine qu'on oublie assez régulièrement c'est la gestion des espaces naturels. Donc deux volets principaux : gestion d'une zone industrielle et portuaire, mais également un rôle non négligeable dans la partie entretien des espaces naturels. Ce qu'il faut retenir en bref c'est que nous sommes un outil industriel de développement économique et puis un aménageur du territoire qui travaille en partenariat avec les collectivités locales, mais également les acteurs privés, les entreprises de notre territoire. Nous sommes le quatrième port métropolitain, le premier port sur la façade atlantique, façade atlantique de Brest à Bayonne. Surface terrestre d'à peu près 2 700 ha entre Nantes et Saint-Nazaire. 1 350 ha, à peu près la moitié aujourd'hui qui est aménagée. Ce qu'on estime à terme quand nous aurons réalisé j'allais dire nos projets d'aménagement que nous avons défini dans notre projet stratégique, qui est notre feuille de route j'allais dire à l'horizon de 10 à 15 ans, c'est qu'il y aura à peu près 1 700 ha à dominante industrielle et portuaire et de l'ordre de 1 000 ha dont on considère qu'ils resteront à vocation d'espace naturel. Chaque année c'est plus de 3000 escales de navires dans nos installations, 1500 trains de marchandises. C'est très important de souligner les aspects logistiques qui sont associés à notre activité. Donc les aspects de desserte, que ce soit ferroviaire, fluvial, mais également routier sont des éléments importants pour nous. Et puis le nombre d'emplois. Donc, 25 000 si on compte l'ensemble des emplois directs, indirects et induits, donc une place qu'il faut défendre au quotidien j'allais dire en termes d'activité économique.

Concernant les EMR, on a pensé avec l'ensemble des acteurs, donc publics et privés, que notre territoire avait des atouts conséquents, avec un tissu industriel très dense aujourd'hui à dominante de construction mécanique notamment, des savoir-faire en matière de traitement de colis lourds et volumineux qui sont très présents sur notre bassin, avec des industries, alors je vais en oublier nécessairement bien entendu, mais enfin : les moteurs MAN autour des bassins de Saint-Nazaire, des colis Airbus, des cheminées de paquebot pour STX notamment, les aéro-réfrigérants pour BTT. On a parlé tout à l'heure de l'Haliade 150 qui était un élément aussi de manutention qui a montré le savoir-faire de la place. Et également dans le domaine de la construction navale, autour d'Océa par exemple qui expédie un certain nombre de ses fabrications par nos installations. Donc derrière ce sont des entreprises, des personnels qui ont un savoir-faire et qu'il faut, j'allais dire entretenir et former en permanence. Notre atout c'est d'avoir des infrastructures qui sont adaptées, à la fois diverses et variées pour la manutention l'expédition. Des terminaux qui sont complémentaires, qui ont des noms quelquefois un peu barbares autour de, ce qu'on appelle les marchandises diverses, c'est-à-dire des colis en gros, qui est plutôt du transport à la demande, du trafic roulier qui est avec des marchandises qui sont déchargées par roulage notamment. Et également vous le connaissez pour la plupart d'entre vous, tout ce qui tourne autour de la réparation navale et de la construction navale, STX et d'autres acteurs qui sont importants.

Il ne faut pas oublier un atout majeur de notre territoire, c'est tout ce qui concerne le tissu de la recherche, de la formation des universités. On a parlé tout à l'heure de l'IRT Jules Vernes. Il y a une dynamique d'innovation sur ce territoire qui est très utile dans ce sujet en développement et également des entreprises qui se structurent de manière formidable avec notamment des clusters de type Neopolia qui montrent le dynamisme de notre territoire.

Dans cet aspect-là ce qui nous intéresse du côté du port, c'est d'être vigilants sur les aspects de transition énergétique que nous avons évoqués tout à l'heure. Aujourd'hui, 70 % de notre activité en volume, mais également, n'ayons pas peur des mots, en chiffres d'affaires, c'est

du trafic énergétique à dominante fossile, autour du pétrole, du gaz et du charbon. Et donc nous devons nous interroger sur ce sujet de la transition énergétique et l'impact que ça peut avoir sur nos activités. D'où la nécessité comme d'autres entreprises de regarder un peu plus loin et de regarder l'avenir. Donc nous avons travaillé sur ce sujet depuis pratiquement 4 à 5 ans autour de notre projet stratégique et nous avons imaginé que ça pouvait être un vecteur de développement. Ce que l'on constate aujourd'hui c'est que cela semble se confirmer et que nous sommes totalement inscrits dans cette dynamique-là. Donc nous devons, c'est ça notre rôle, nous inscrire dans une logique d'offre. C'est une logique d'offre pour une filière, j'allais dire une filière qui est en création comme ça a été évoqué tout de suite. Le point principal sur lequel on s'est axé c'est autour de la construction d'éoliennes, on a parlé de l'accueil des usines Alstom tout à l'heure, jusqu'à leur installation en mer, et puis effectivement on voit se pointer à l'horizon les sujets de démantèlement par exemple, qui sont un peu plus lointains pour nous. Le sujet de la maintenance a été évoqué, ça fera l'objet d'une intervention tout à l'heure, mais c'est également des sujets sur lesquels ont s'est interrogé.

Nous avons, comme on le fait j'allais dire dans nos démarches quand une entreprise vient nous solliciter ou quand une filière souhaite se développer chez nous, raisonner sur notre territoire. Nous avons, je l'espère, ancré dans nos gènes une logique de consommation raisonnée du foncier et essayé à chaque fois j'allais dire de recycler au maximum nos installations pour tenir compte des évolutions de marché, des différentes entreprises ou services qui souhaitent se positionner. Donc trois sites qui sont majeurs j'allais dire dans ce que nous avons évoqué : deux sites en rive nord de la Loire, donc site sur Saint-Nazaire et Montoir de Bretagne, un site en rive sud, le secteur du Carnet. Ce dernier site c'est un site qui sera dédié dans ce qu'on appelle aux écotechnologies marines, c'est sur ce site-là qu'a été installé le prototype d'éolienne offshore, mais qui est installé aujourd'hui sur un secteur terrestre, et c'est à cet endroit-là que nous imaginons d'avoir des, j'allais dire tout ce qui concerne le développement, la recherche autour de l'éolien, de l'hydrolienne. On parle de l'éolien posé aujourd'hui, demain ce sera, peut-être même dès aujourd'hui l'éolien flottant. Donc il y a des sujets sur lesquels il faut travailler, tester, donc c'est l'objet de ce site du Carnet là-dessus.

Nous n'oublions pas la vocation du site du Carnet qui doit avoir une logique de plan de gestion intégré autour des aspects environnementaux puisqu'il y a un partenariat et un suivi particulier qui a été mis en place avec les associations environnementales autour de ce site. Sur le secteur de Montoir de Bretagne, ça a été évoqué et montré dans le petit film tout à l'heure, donc c'est une zone de 30 ha que nous prévoyons d'affecter à cette activité, avec la construction de deux usines pour le compte d'Alstom. Notre rôle à nous là-dedans c'est d'aménager les terre-pleins et d'adapter nos infrastructures de quai pour le besoin de notre client et la manutention des colis lourds. Sur Saint-Nazaire, c'est un site sur lequel on va s'attarder un peu plus dans la suite de la présentation, c'est le site du hub logistique qui est au service de la construction des parcs éoliens en mer. D'ailleurs ce mot hub logistique...

[Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP](#)

On ne va pas tarder, Monsieur CHALUS, En 2 min, 2 min 30 s, s'il vous plaît.

[Jean-Pierre CHALUS, président du directoire du Grand Port maritime de Nantes Saint-Nazaire](#)

Oui. Ça passe encore. Donc c'est un site qui est de l'ordre de 12 ha à peu près et là, j'allais

dire pour la phase de construction des parcs en mer, qui sert à la réception des éléments, en particulier des mâts qui seront construits par exemple à Cherbourg, mais également des générateurs qui seront construits sur le site de Montoir. Donc réception, stockage, pré-assemblage, expédition sur le champ que nous évoquions tout à l'heure. Ce site a des conditions nautiques adaptées, puisqu'on l'a vu tout à l'heure avec le bateau, avec ses pieds, qui a 70 m de haut, il faut qu'il passe sous le pont de Saint-Nazaire, ça ne passe pas, donc nous sommes forcément à l'aval du pont de Saint-Nazaire. Ceci est peut-être un pôle industriel majeur. Autour des bassins il y a une activité, on l'a dit tout à l'heure, une forme, la forme Joubert qui nous sera utile puisque ce bateau non seulement il faut qu'il pose ses jambes sur le site d'implantation, mais il faut également qu'il pose ses jambes pour charger les éléments qui pèsent aujourd'hui de l'ordre de 350 à 400 t, et qui représentent des efforts au sol qui sont majeurs. Donc nous adaptons nos infrastructures à ces colis lourds et aujourd'hui nous imaginons de le faire sur le site de Saint-Nazaire, en s'appuyant sur le savoir-faire des entreprises qui sont présentes sur place, des outils, vous l'avez sans doute vu, une grue bigue autour des bassins de Penhouët qui est là-dessus et les différentes formes aujourd'hui industrielles qui servent pour ce type d'activité.

Quelques données chiffrées sur le trafic que cela peut représenter. C'est à peu près 600 colis qui sont imaginés autour de cette construction qui doit avoir lieu, de l'ordre de 2 ans comme on l'a évoqué tout à l'heure, le colis le plus léger et le plus petit c'est 30 t, le plus lourd c'est de l'ordre de 400 t, et les emprises au sol sont importantes. D'où la nécessité d'avoir des surfaces aujourd'hui pour stocker l'ensemble de ces produits, les pré-assembler et les mettre au large de nos côtes, donc en l'occurrence le banc de Guérande si c'est ce site-là qui est retenu pour la suite. Voilà, présentation terminée.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. En 10 min chrono si on peut dire. Avant de donner la parole à notre deuxième invité, est-ce qu'un certain nombre de questions ou de précisions sont particulièrement, qui pourraient être destinées à Monsieur CHALUS, sont dans la salle ? Demandes d'explications, commentaires ? Sinon nous continuerons bien sûr à échanger tout à l'heure. Monsieur, ici. On vous apporte le micro.

Laurent DUBOST, Europe Écologie Les Vert

Bonsoir, Laurent DUBOST, Europe Écologie Les Vert, habitant à La Turballe. J'aurais voulu une précision sur la maintenance. On a bien vu la présentation de Énergie Maritime France tout à l'heure. Première question, est-ce que, les éoliennes sont conçues pour durer 20 ans sans anicroche ? C'est-à-dire est-ce qu'au cours des vingt années d'exploitation on sera amené à remplacer par exemple une pale qui se défibre ou un élément du fût ? Dans cette circonstance est-ce que le port de La Turballe sera mis à contribution ? Si ce n'est pas le cas est-ce que ces pales seront rapatriées sur le port de Saint-Nazaire ? Parce que j'imagine mal un bateau venant de Grandville pour venir chercher une pale.

Deuxième question, toujours sur la maintenance. Dans le petit film présenté par les promoteurs du projet, on a vu à propos de l'atelier de maintenance de La Turballe une belle photo avec un tour d'usinage et un technicien à côté pour visiblement refaire des pièces qui seraient à changer. Et je me pose la question de la réalité de cette hypothèse puisque l'usine de fabrication de Saint-Nazaire, Alstom sera très proche, et je pense que dans une logique d'économie, s'il y a une pièce à changer, il sera plus simple de se retourner vers Alstom Saint-Nazaire pour demander la pièce de rechange nécessaire. Donc quelle est la réalité des

emplois mécaniques sur le site de La Turballe ?

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Je pense que ces deux questions s'adressent plutôt au maître d'ouvrage qui va y répondre. Mais on va à nouveau, je vous pose la question, est-ce que vous avez des demandes de précision sur l'intervention de Monsieur CHALUS ? Sinon je vais appeler Monsieur LEROUX, le Président de la société d'économie mixte de La Turballe, qui gère le port de La Turballe. Restez avec nous Monsieur CHALUS. Monsieur LEROUX, installez-vous. Donc s'il n'y a pas d'autres questions très particulières, je vais demander à Monsieur LEROUX d'évoquer justement la maintenance, puisque le port de La Turballe est envisagé par le maître d'ouvrage pour être le port de maintenance. Vous avez la parole pendant également une dizaine de minutes.

René LEROUX, président de la société d'économie mixte Loire Atlantique Pêche Plaisance

Houlà ! 10 min pour parler de destruction, ça fait peut-être beaucoup. En tous les cas, merci Madame la Présidente, merci Mesdames, Messieurs, de m'avoir invité, pour donner un retour d'expérience que nous avons vécue nous sur le port de La Turballe il y a quelques années.

Je peux vous dire que d'abord on l'a vécu nous les habitants de la commune de la Turballe et les marins en particulier, avec beaucoup d'émotion, parce que certains s'en souviennent ici, c'était la déstructuration de navires de pêche, des navires de pêche qui n'avaient d'ailleurs pas beaucoup navigué, qui n'avaient pas beaucoup travaillé, mais dont il s'agissait de réduire à l'époque les kilowatts d'exploitation en mer, et donc on avait 4 navires en alu à détruire sur le port de La Turballe. Et nous avons été choisis parce que nous avons un terre-plein qui répond parfaitement justement à la récupération de toutes les eaux et de tous les déchets, puisque nous avons une station d'épuration incluse dans le terre-plein de 2,5 ha que vous avez pu voir tout à l'heure sur les photos. Donc ça a été une très grande émotion. On a eu une concertation, comme ça a été rappelé à plusieurs reprises ici tout à l'heure par différents intervenants, d'abord avec les professionnels pour savoir s'ils acceptaient bien évidemment de céder une partie du terre-plein pour la déstructuration de ces navires. Sachant qu'en plus ça se passait quand même sous leurs yeux. Et moi j'ai vu des femmes de marins pleurer parce qu'elles entendaient ces navires se détruire. Et je peux vous assurer que c'était une émotion très forte. Et ça se passait en pleine ville, parce que vous savez que le port de La Turballe, il n'est pas comme le port de La Rochelle ou dans d'autres ports au bout d'un estuaire, etc., ça se passait au cœur de la ville. Eh bien c'est une opération qui s'est parfaitement déroulée et pour conforter ce que disait monsieur tout à l'heure concernant le démantèlement des éoliennes, c'était vérifié par Veolia environnement, qui à l'époque avait été missionné par le gouvernement pour justement suivre le démantèlement de ces navires. Ils ont d'ailleurs utilisé plusieurs méthodes parce que finalement ces navires étaient beaucoup plus solides qu'ils ne l'imaginaient, et ils ont utilisé l'eau, ils ont utilisé les pointes de diamant, ils ont utilisé, enfin bon, etc., toutes sortes de mécanismes. Dans tous les cas, et on a même eu une visite d'une Commission Parlementaire diligentée par un élu du nord de la France, dont je ne me souviens pas le nom, mais qui est venu justement se rendre compte de la manière dont on travaillait sur le site de La Turballe et la manière dont on rendait le site propre à chaque fois qu'un navire était démoli. Et je peux vous assurer que ça s'est fait d'une manière très très propre, même si encore une fois cette émotion était permanente, mais tout était acheminé dans des usines à Saint-Nazaire, vous le rappeliez

tout à l'heure, ou sur Nantes. Tout dépendait des éléments que l'on trouvait parce qu'on a trouvé de tout. Il a fallu vider bien évidemment les carburants, il a fallu vider les fluides, il a fallu comment dirais-je trier tout ce qui était alu, tout ce qui était ferraille, tout ce qui était cuivre, etc. Encore que vous savez que sur notre territoire, on a des gens qui sont spécialistes pour récupérer ce genre de matériel, vous n'avez pas besoin de... Mais je peux vous assurer qu'on les suivait au quotidien. Le chantier était bien évidemment surveillé. Et je peux vous assurer aujourd'hui, pour avoir déjà présenté ce retour d'expérience, ça remonte quand même déjà à 3 ans ou 4 ans, auprès de différentes assemblées comme la vôtre ce soir, je peux vous assurer que je suis prêt sincèrement à, et les élus de La Turballe seront prêts à recommencer ce type d'expérience parce que c'était fait avec un très grand sérieux. Et avec des gens qui étaient parfaitement qualifiés et qui connaissaient parfaitement leur métier. Et qui de ce côté-là, n'ont laissé aucune trace sur la commune de La Turballe et sur le port en particulier. Et la profession, même s'il faut le reconnaître. Alors ça ne sera pas le cas pour les éoliennes, il faut le dire. Les éoliennes quand on les détruira dans 20 ans ou 25 ans, je serai encore là d'ailleurs, vous verrez, donc je m'engage aujourd'hui à être présent dans 25 ans. Je peux vous dire que détruire une éolienne pour nous sur le port de La Turballe, que ce soit un morceau de 10 m ou un morceau de 20 m ou un morceau de 30 m, pour nous ça, ça ne nous fait pas peur. Par contre de détruire, de découper un bateau, ce n'est pas la même chose. Je peux vous dire qu'il y a plus d'humanisme, plus de cœur dans cette affaire. Et sincèrement je suis prêt à le faire et dans de très bonnes conditions. Alors tout à l'heure il y avait une question d'un Turballais qui disait : « oui, mais si c'est une pale qui fait 50, 60 mètres ». D'abord avant de la faire venir avec 60 mètres, à mon avis ils vont la découper en 2 avant d'arriver parce qu'à mon avis 60 mètres ça ne va pas être évident de la transporter. Et puis, ben elle arrivera, on a des grues de levage, on a des grues nous qui soulèvent pratiquement 300 t. On n'a pas la *bigre* de Saint-Nazaire, mais on a quand même des grues pour mettre nos bateaux à l'eau. Donc on est capable de la sortir. Et puis comme ce sont des composants, parce que moi je les ai vues au Danemark ces éoliennes, je les ai vues fonctionner, je les ai vues transporter, je les ai vues se monter, et je sais que tous ces matériaux sur site sont parfaitement récupérés et donc je pense qu'il n'y aura pas de souci pour nous en tous les cas de sortir un matériel de cette nature. En plus les opérateurs, qui aujourd'hui ne sont pas encore définis et ne sont pas encore choisis, puisque d'abord le projet il est encore en cours d'étude, il est évident que les opérateurs, nous les avons rencontrés, quelques-uns sont venus nous voir, parce qu'ils répondront à un appel d'offres, on est bien d'accord. Ils auront peut-être des quais à réaliser. Et de toutes les manières pour avoir constitué un groupe de travail entre les pêcheurs... alors nous on les appelle les acheteurs et les vendeurs, donc les pêcheurs et les mareyeurs, mon directeur général du port qui est présent dans la salle, des élus de la commune de La Turballe et des coopératives qui travaillent aussi auprès du port, nous avons un comité de pilotage qui aujourd'hui suit ce dossier-là, et on est aussi associé d'ailleurs avec Neopolia, vous parliez Monsieur DELARAUZE tout à l'heure, on est associé nous aussi à Neopolia. On suit ce dossier de près, de telle manière à ce qu'on ne soit pas non plus surpris, que nous ayons une réactivité immédiate, et que s'il y a nécessité à faire des quais, les opérateurs nous présenteront très en amont leur demande. Et je pense qu'on a été capable à La Turballe d'accueillir des navires pour des opérations très particulières, et aujourd'hui la cohabitation qui est réalisée entre les plaisanciers et les pêcheurs elle est d'excellente qualité. Il n'y a aucune raison que demain avec des pêcheurs et des personnels qui vont travailler et qui seront peut-être d'ailleurs des pêcheurs, et c'est une crainte pour nous, ça, c'est une petite parenthèse, parce que j'ai peur

que moi tous mes professionnels de la pêche partent à la mer pour les éoliennes, entre autres. Donc ça aussi c'est une crainte pour nous. Et je peux vous assurer que cette cohabitation se fera dans d'excellentes conditions, d'autant malheureusement que j'avais 30 et quelques paires de bateaux de 20 et quelques mètres ou 22 mètres il y a encore 6 ans, et avec la fermeture de la pêche à l'anchois j'en ai plus que 14. Donc vous voyez, j'ai pratiquement la moitié de ma flottille de pêche qui est partie. Ça n'empêche que les quais ne se sont pas allongés pour autant, mais on a déjà des solutions. Voilà, donc nous le port de la Turballe pour ce qui est du démantèlement, nous n'avons pas peur. Il y a des entreprises aujourd'hui, et pour les avoir vu travailler, qui sont parfaitement qualifiées pour le faire. Et je pense notamment à toutes ces entreprises qui travaillent autour des chantiers de l'atlantique, qui sont parfaitement capables d'optimiser tous ces matériaux qui seront démontés et nous en tous les cas on est prêt. On attend.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci beaucoup. Vous nous avez parlé du très long terme, mais aussi d'hypothèse du plus court terme avec les volets de la maintenance, de la cohabitation. Merci. Messieurs, vous restez avec nous. Et maintenant la parole est à nouveau à la salle. À vous Monsieur, vous avez la parole, on vous apporte le micro.

Jean-Paul DECLERCQ, association Vert Pays Blanc et Noir

Bonjour, Jean-Paul DECLERCQ, de l'association Vert Pays Blanc et Noir. Concernant l'entretien, la maintenance à La Turballe, donc il est prévu de construire un appontement et sur les photomontages, on voyait les 2 navires de servitude, accostés en couple sur cet appontement. À l'endroit qui est prévu, ça va faire quand même une réduction de la largeur d'entrée dans le port. Est-ce que cette réduction est complètement compatible avec l'usage actuel qui est fait, notamment en été là où on les navires qui feront le trajet, les petits navires à passer qui font le trajet avec les îles ? Quelle est la limite de réduction du chenal d'entrée qui est tolérable ?

René LEROUX, président de la Société d'Économie Mixte Loire Atlantique Pêche Plaisance

On peut mettre pratiquement 4 bateaux en couple à cet endroit-là. On appelle ça le quai des Espagnols. Pourquoi on l'a appelé le quai des Espagnols c'est parce que quand on était à la grande période de la pêche d'anchois, on faisait 9000 tonnes, 10 000 tonnes d'anchois par an. Et on avait allongé le quai de 180 mètres sur des pieux et on l'avait appelé le quai des Espagnols parce que c'était plutôt là qu'on débarquait l'anchois. Et comme l'anchois partait directement en Espagne, on l'avait appelé le quai des Espagnols. Donc voilà, ça c'est pour l'histoire. Mais on débarquait déjà à 2 ou 3 navires à couple. Alors là vous en avez vu 2, moi cette photo là je ne l'avais jamais vue, donc, c'est des photomontages. Encore une fois, ça a été dit tout à l'heure, il faut bien montrer quelque chose de ce que sera éventuellement demain, etc. S'il y a 2 ou 3 bateaux, on a 70 mètres qu'on a réservés déjà pour les 3 ou 4 bateaux de maintenance. On ne sait pas s'ils seront 3, s'ils seront 4, s'ils feront 20 mètres, s'ils feront 22 mètres, 25 mètres, 70 mètres, on pourrait mettre 4 bateaux à couple, 2 par 2 largement. Et je peux vous assurer que l'entrée du port, on peut encore rentrer un bateau de 70 mètres de large. Il ne rentrera pas la porte par contre parce que la porte elle ne fait que 7 mètres. Donc c'est bien pour ça, j'ai des opérateurs qui sont venus me voir et qui m'ont demandé, est-ce que le bateau qui servira à la place d'un derrick tel qu'on l'a vu tout à l'heure qu'on a vu sur des photos, comme moi je l'ai vu au Danemark. Eux ils envisagent

éventuellement de mettre un bateau qui ferait la navette. Je dis, écoutez ce bateau-là, ne le faites pas venir à La Turballe parce que le plein je vais vous le faire avec un bateau pneumatique du port à aller jusqu'au bateau, pour vous porter les bidons, parce qu'il ne rentrera pas dans le port.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Peut-être. Merci. Le maître d'ouvrage voudrait peut-être compléter cette réponse, mais surtout apporter une réponse à la question précédente sur les conditions de la maintenance, et puis ensuite nous poursuivrons les questions dans la salle.

Sébastien PINAUDT, ingénieur exploitation maintenance EDF EN

Donc il y avait effectivement quelques questions concernant la maintenance, la maintenance lourde, ce qu'on catégorise effectivement comme la maintenance lourde qui concerne effectivement toutes les opérations qui nécessitent des moyens de levage exceptionnels. En fait clairement les moyens de maintenance qui sont localisés sur la base de La Turballe sont prioritairement ceux qui vont être utilisés pour la maintenance dite courante, avec des moyens de levage relativement légers, donc des matériels jusqu'à environ 2 tonnes typiquement. Et donc avec utilisation des moyens d'accès permanents pour la maintenance qui sont donc des navires dédiés au transfert de personnel sur matériel éolien et qui sont donc effectivement... la longueur de ces bateaux n'est pas exactement définie au jour d'aujourd'hui bien entendu, mais on est dans l'ordre entre 20 mètres et 30 mètres environ. Et donc voilà, avec des moyens de levage permanents sur la fondation des éoliennes qui nous permettent d'effectuer des opérations les plus courantes avec les effectifs de techniciens basés à la base de maintenance. Ça c'est la première catégorie de maintenance qui regroupe le plus gros des opérations. Et effectivement, bien que la durée de vie du matériel soit supérieure à 20 ans, il est évidemment envisagé de manière exceptionnelle des remplacements de composants, de composants majeurs avec mise en opération de moyens de levage lourds, et donc des navires qui sont d'une autre dimension. Et là on revient dans les moyens mis à disposition de l'installation. Et effectivement l'opération de ces moyens-là, ce n'est pas depuis la base de maintenance, qui n'a pas les dimensions requises, et donc c'est depuis les grands ports utilisés pour la construction qu'on opérera ces moyens à nouveau. Donc ça concerne typiquement les pales et puis dans les cas, on espère, le plus rare possible, une substitution de la nacelle d'une machine. Donc voilà, ça ça répond à la première question.

Ensuite, vous notiez dans la vidéo qu'on avait quelques images d'un tour, bon peut-être effectivement recentré sur ce qu'est l'activité de la base de maintenance, ce n'est pas forcément la fabrication de matériel en tant que tel. La base de la maintenance courante, la base de La Turballe est surtout dédiée, enfin c'est un point logistique où on stocke du matériel. On le prépare pour son expédition en mer, on prépare les opérations en mer et on effectue les interventions. Ponctuellement on peut être appelé à effectuer quelques petites opérations techniques, mais c'est plutôt anecdotique. Et pour ça on s'appuie sur le réseau des sous-traitants habituels fournisseurs des pièces détachées, à commencer par Alstom, mais aussi éventuellement sur des sous-traitants locaux. Et ça, je pense que c'est un aspect sur lequel il est important d'insister. Les activités de maintenance, c'est un retour d'expérience qu'on a sur les activités de maintenance éoliennes à terre également, font travailler le tissu local. Je pense que c'est vraiment important d'insister là-dessus. Et donc voilà, les petites entreprises locales avec un fort savoir-faire seront mises à contribution,

éventuellement pour des petites re-fabrications de matériel ou des opérations de ce genre en support et en complément des expertises des équipes de maintenance sur site. Voilà.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. Est-ce que vous pouvez simplement redonner votre nom pour l'enregistrement ?

Sébastien PINAUDT, ingénieur exploitation maintenance EDF EN

Oui, tout à fait. Je suis donc Sébastien PINAUDT et donc je suis en charge de la préparation des activités exploitation et de maintenance sur les parcs en mer français.

René LEROUX, président de la Société d'Économie Mixte Loire Atlantique Pêche Plaisance

Ça veut dire qu'en résumé il n'y aura pas d'usine sur le port de La Turballe. C'est ça ? Il n'y aura pas d'usine sur le port de La Turballe ?

Sébastien PINAUDT, ingénieur exploitation maintenance EDF EN

Il n'y aura pas d'usine sur le port de La Turballe, tout à fait.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. Une demande de parole au fond de la salle et puis ici également.

Max PALLADIN, directeur du port d'exploitation de La Turballe

Bonsoir, Max PALLADIN le directeur du port d'exploitation du port de La Turballe. Juste une précision au sujet des pontons que vous avez vus dans le photomontage, en fait il s'agira uniquement d'un quai d'embarquement qui sera limité à 20-25 mètres, qui est destiné uniquement à l'embarquement des équipes à bord des bateaux. Et donc contrairement à ce qui était montré sur le photomontage, la plus grande partie du quai restera libre pour l'accès, que ce soit des bateaux de la maintenance, mais également aux bateaux de pêche puisque l'activité pêche restera l'activité prioritaire sur le port de La Turballe.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

C'est toujours ce que nous avons dit à tous les interlocuteurs qui sont venus nous rencontrer d'ailleurs.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Si vous voulez ne pas réagir directement aux prises de parole. Je vous donne la parole si vous la souhaitez. À vous Monsieur.

Mathieu BLANDIN, Saint-Herblain

Bonsoir, Mathieu BLANDIN, société VALOREM. Je souhaiterais faire deux interventions. L'une qui est plutôt un témoignage, retour d'expérience. J'entendais parler du Danemark tout à l'heure. À titre de comparaison le parc éolien de Middelgrunden au Danemark est à 3,5 km de Copenhague avec une vingtaine de machines, et ça n'empêche pas les touristes de se masser massivement derrière la petite sirène pour la prendre en photo, alors que si on élargit le cadre, on voit les éoliennes derrière. Et derrière en plus on surplombe la caserne du château, et donc ça se passe très bien. Plus proche de nous vous avez le parc éolien de Saint-Michel-Chef-Chef que j'ai eu l'occasion de développer où il y a tous les étés quelques 700 visiteurs qui visitent. Et donc on veut caresser l'espoir que demain le parc éolien de

Saint-Nazaire soit à la Loire Atlantique ce qu'est le viaduc de Millau à l'Aveyron et qui pourtant avait posé quelques... un certain nombre de questions sur l'aspect paysager. Voilà. Maintenant ma question qui est d'ordre professionnel, je voudrais savoir si les emplois en termes de maintenance vont davantage concerner des salariés d'Alstom, d'EDF ou si des opérateurs déjà présents sur le territoire, qui par exemple exploitent les éoliennes de Saint-Michel-Chef-Chef, donc qui sont déjà là physiquement, pourront être mis à contribution en sous-traitance sur de la maintenance premier niveau, etc. Voilà, je vous remercie.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Le maître d'ouvrage, peut-être sur cette question ? Vous redonnez votre nom à nouveau. C'est un petit peu lourd, mais c'est important pour le verbatim et l'enregistrement, merci.

Sébastien PINAUDT, ingénieur exploitation maintenance EDF EN

Très bien, Sébastien PINAUDT à nouveau pour le maître d'ouvrage. Effectivement. Les activités de maintenance, les effectifs des techniciens de maintenance seront partagés entre Alstom et le maître d'ouvrage, voilà, sur un équilibre qui est encore en définition. Il faut savoir que le maître d'ouvrage sera aussi l'opérateur de maintenance des équipements de la sous-station et généralement des infrastructures de site. Ensuite effectivement sur les éoliennes qui représentent le gros du volume de main-d'œuvre à effectuer. Voilà il y a effectivement un partage entre les équipes d'Alstom et les équipes du maître d'ouvrage. Avec, comme je l'ai appelé, l'appui effectivement important des sous-traitants locaux et éventuellement aussi pour les effectifs de maintenance en mer, appui ponctuellement sur des opérations exceptionnelles et notamment en appui sur les opérations de maintenance lourdes dont on a pu parler, ou éventuellement sur des opérations de fréquence, des opérations à 5 ans ou à 10 ans par exemple. Voilà si un sureffectif est nécessité, on aura sans doute besoin de faire appel aux sous-traitants prestataires de service de main-d'œuvre, avec la condition qu'ils soient complètement qualifiés pour le travail en mer.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Qui veut prendre à nouveau la parole ? Oui, troisième rang ici.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement. Écoutez, j'ai bien écouté et j'ai participé à plusieurs débats publics dans le cadre de ce projet et je ne comprends toujours pas, parce que je viens d'apprendre que nos politiques ont décidé localement d'une centrale à gaz à Montoir, qu'elle ne sert à rien visiblement, puisque la France produit assez d'électricité pour la consommation française, puisqu'elle en exporte et qu'elle en vend dans les autres pays. Alors autrefois nos politiques avaient des danseuses, ça leur coûtait fort cher. J'ai bien l'impression que nous avons nos danseuses de notre époque, c'est-à-dire une centrale qui ne fonctionne pas, une autre qu'on va mettre en mer qui va être intermittente, donc elle ne va pas danser souvent. Si elle ne danse pas assez, on fera danser celle qui est à terre, c'est-à-dire celle qui pollue. Donc on est un peu perdu dans tout ça. Alors j'entends bien parler d'économie, parler d'emplois créés, parler de filière industrielle, mais je n'entends pas en face les emplois qui vont effectivement, peut-être, être supprimés. Au départ on nous a dit, nous allons mettre cette usine éolienne puisqu'il ne faut pas parler de champ ni de parc, ça a des images un peu bucoliques dans mon esprit. C'est bien une usine éolienne que l'on a vue tout à l'heure. Et moi je persiste à dire : arrêtez les mensonges, appelez le site par son nom.

Il s'agit d'une usine qui va être sur le banc de Guérande, alors Monsieur le Maire de Guérande ne veut peut-être pas qu'on l'appelle comme ça, on ne va peut-être pas lui faire de la publicité, ça s'appelle le banc de Guérande. J'ai encore vu aujourd'hui Saint-Nazaire, l'usine éolienne de Saint-Nazaire ou le parc éolien de Saint-Nazaire. Monsieur LEFEBVRE nous disait tout à l'heure de Saint-Nazaire « ils ne vont pas le voir, mais ils vont toucher une bonne partie des taxes. » Bon, ça s'appelle le banc de Guérande. Ce n'est pas en face Saint-Nazaire, c'est en face La Baule, Penchâteau, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen, Le Croisic. Monsieur MÉTAIREAU se pose des questions par rapport au tourisme. Tout à l'heure dans le film nous avons vu la construction d'un parc éolien, à aucun moment on nous a montré ce qui se passait dessous. Au départ on nous a dit, c'est écrit, c'est dans les textes, je ne vais pas vous les citer ça serait trop long : « *le banc de Guérande est un désert de biodiversité* ». Aujourd'hui les plongeurs, les spécialistes, et les scientifiques, nous disent c'est plus riche que le plateau du Four qui est classé Natura 2000. Alors où est la vérité, qui détient la vérité ?

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Est-ce que vous avez une question, s'il vous plaît ? Posez votre question. Il vous reste 30 s.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Oui, oui, merci, Monsieur, je vais poser une question.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Je vous en prie.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Mais on a le droit de s'exprimer. C'est un débat public.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Bien entendu.

Rémy GAUTRON, Guérande Environnement

Merci. Donc quand on parle d'emploi et quand on voit le chiffre de 2 milliards pour cette nouvelle danseuse. Ces 2 milliards ne créeraient-ils pas des emplois pour isoler les bâtiments, les maisons, installer de la géothermie. Ça c'est du durable ? Ça c'est des emplois locaux avec des ouvriers locaux, des entreprises locales. Alors, on m'a dit que c'était l'équivalent de 150 000 logements, bâtiments isolés, sachant que l'énergie la moins chère, c'est celle qu'on ne consomme pas. Alors nous sommes en période de crise, on nous promet des récessions. Ben je vois des gens qui sourient, mais un bon père de famille avant d'entretenir une nouvelle danseuse, il fait des économies si son budget est en baisse.

Applaudissements

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. Est-ce que le maître d'ouvrage souhaite répondre à cette question ou réagir, en tout cas ?

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Peut-être quelques éléments de réponses par rapport à l'ensemble des choses que vous avez évoquées et puis une réponse très précise sur l'aspect logement.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

C'est Madame BUFFON qui parle. Parce qu'on ne vous voit pas. Voilà, très bien.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Pardon, excusez-moi.

Sur la destruction d'emploi, on en a parlé, c'est au niveau de la filière industrielle globale qu'il faut y réfléchir. Je vais juste vous dire une chose. Moi, il y a 12 ans, vous savez ce que je faisais, je faisais de la cogénération gaz. Mon chef il faisait de la cogénération gaz. Notre directeur technique qui travaille sur le projet de Courseulles, il était dans le nucléaire. Notre directeur technique qui faisait du charbon en Pologne. Ce que je veux dire c'est que et c'est ce que je voulais exprimer tout à l'heure avec l'exemple de la Basse-Normandie : oui, il y a un enjeu en termes d'emploi pour valoriser les compétences entre les filières. Et nos moyens de production vont évoluer dans les 10 ans, 20 ans, 30 ans. Et c'était quelque chose auquel on doit travailler, c'est comment des gens qui ont travaillé dans différentes filières énergétiques peuvent utiliser leurs compétences dans d'autres filières énergétiques dans les années qui viennent ? Et je vous assure que vous viendriez voir les équipes qui travaillent sur ces projets, elles sont multi compétences et elles viennent de toutes les énergies. Donc il y a un enjeu local que l'on entend, sur la centrale gaz, honnêtement je ne sais pas, encore une fois, quel est le taux d'usage de cette centrale aujourd'hui, en revanche, il y a une chose dont je suis convaincue c'est que oui ces compétences peuvent aujourd'hui travailler dans le gaz, plus tard dans l'éolien et plus tard dans d'autres secteurs énergétiques. On en est la preuve vivante.

Sur l'aspect logement. On a évoqué tout à l'heure les objectifs de l'Europe que la France a adoptés, qui consistent à améliorer de 20 % l'efficacité énergétique d'ici 2020. Pour aboutir à ça, il y a des programmes. EDF a pris des engagements d'ailleurs à ce sujet et finance des programmes. Et là je vais passer la parole à Gaëtan, puisque dans le cadre du projet il y a eu des échanges à ce sujet.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Gaëtan DUCHENE.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

Tout à fait. Pour nous ça n'a pas de sens de parler d'un projet, quelle que soit la source de production d'énergie et en même temps de ne pas travailler avec le territoire, avec l'ensemble des acteurs sur des modalités d'économie. Et il est clair qu'effectivement la maîtrise de l'énergie dans les habitations est une source extrêmement importante. Nous ce qu'on a proposé dans le cadre de l'offre et on a discuté avant ce débat public et on est tout à fait ouvert à continuer la discussion dans le débat public, c'est pour 1 Mégawatt du parc éolien en mer de Saint-Nazaire, 1 logement, ce qui ferait 500 logements à peu près, on a arrondi un petit peu. Aujourd'hui, nous ce qu'on propose c'est de continuer à discuter avec les communes, avec les communautés de communes pour voir les modalités de mise en œuvre de cette proposition. Est-ce que 500 logements c'est un chiffre qui est représentatif ? Quel type de logement serait concerné ? À quelle échelle est-ce que ça doit se faire ? Est-ce que c'est à l'échelle de chaque commune ? Est-ce que c'est quelque chose qui doit être

traité de manière intercommunale ? On est tout à fait ouvert à discuter de ces problématiques et à le mettre en œuvre. Derrière effectivement, il y a d'autres retombées pour la région avec peut-être de l'emploi local qui pourrait y être associé. Et puis c'est une manière de sensibiliser aussi les acteurs du territoire aux problématiques énergétiques. Donc on est absolument ouvert à réfléchir à l'ensemble de ces questions avec tous les acteurs du territoire.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Il reste une dizaine de minutes à notre soirée. Monsieur, on vous apporte un micro.

Bernard LEVÈBRE, président de l'ASPEN

Est-ce que les concessionnaires pourraient nous donner simplement trois chiffres ? J'imagine que pour obtenir cette concession une garantie du prix du kilowatt leur a été assurée. C'est indispensable pour le business plan de l'opération. Donc, un : à quel prix le kilowatt produit par l'éolien marin va être vendu ? deuxième prix du kilowatt, celui que nous voyons sur nos factures. Et troisième prix, même s'il faudra faire un petit calcul de transposition, est-ce qu'ils peuvent nous rappeler quel le prix du kilowatt vendu au Danemark ? Pays où, pas la majorité, mais une grande partie effectivement de l'électricité vient de l'éolien. Je crois que ça intéressera beaucoup le public de savoir à combien il doit s'attendre d'augmentation de facture.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Vous gardez le micro pour vous présenter, Monsieur, avant de rendre le micro, s'il vous plaît.

Bernard LEVÈBRE, président de l'ASPEN

Alors je m'appelle toujours Bernard LEFEBRE et je suis toujours président de l'Aspen comme tout à l'heure, je n'ai pas changé.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Tout à fait, merci. On vous apporte un micro.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

Alors, vous nous posez effectivement trois questions. D'une part sur le prix de vente de l'électricité produite par le parc. Effectivement, l'ensemble des candidats qui répondait à cet appel d'offres devait également proposer un tarif de vente de l'électricité produite par mégawattheure. Ce que je peux vous indiquer comme chiffre qui est d'ailleurs public, c'est que la moyenne de ce prix proposé sur l'ensemble des 4 parcs qui ont été retenus est de 202 euros du mégawattheure en valeur 2011. Voilà, 202 euros du mégawattheure, c'est le prix moyen sur les 4 parcs retenus.

Ensuite le surcoût que cela signifie pour les consommateurs. Là aussi je m'appuie sur les chiffres publics et en particulier ceux du ministère de l'Énergie qui est le mieux informé à ce sujet, et le surcoût généré par un parc comme celui de Saint-Nazaire sera de l'ordre de 2 euros par ménage et par an. Donc pour l'ensemble du programme des 6 000 MW cela représente 25 euros par ménage et par an, en plus sur la facture d'électricité.

Et votre dernière question. Sur le prix de l'électricité. Au Danemark, je ne pourrai pas répondre à votre question. Je vais quand même prendre un exemple. En France... Jacques, tu peux peut-être répondre remarque. Bon, attendez, le plus simple, je vais passer la parole à

Jacques FEER.

Jacques FEER, DONG ENERGY

Oui, oui, tout à fait. Je suis citoyen habitant au Danemark et je paie ma facture tous les mois. Alors le prix auquel nous achetons l'électricité au Danemark est le double de celui que nous payons ici en France. Mais ça n'a absolument rien à voir avec l'origine de la production d'électricité. C'est parce que le gouvernement danois est un gouvernement qui s'amuse à nous matraquer avec toutes les taxes possibles et imaginables. Et si vous voulez un exemple, on produit en thermique, on vend nous, parce que nous sommes énergéticiens, donc on vend à 250, c'est du Couronne danois, à 250 couronnes le mégawattheure. 250 Couronnes, ça fait 30 euros le mégawattheure et nous payons, la facture, elle est 5 fois ce que nous nous vendons. Donc vous voyez ce sont les taxes qui sont rajoutées pour payer tout le bien-être qu'il y a au Danemark. — au niveau installation sociale. Mais ça n'a rien à voir avec le prix de l'éolien.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Voilà, nous approchons de la fin de ce débat, de cette réunion publique. Je voudrais simplement que, ... regardez les mains qui se lèvent. Donc il y a trois demandes de parole. On va commencer par cette partie, Madame. Monsieur et Monsieur. Et ensuite, Madame la Présidente, vous aurez la parole pour conclure notre réunion.

Mireille BOURDON, association Vert Pays Blanc et Noir

Oui, Mireille BOURDON à nouveau de l'association Vert Pays Blanc et Noir. On parle gros sous donc moi je vais continuer sur ce volet-là. Tout d'abord pour compéter au niveau de notre facture, il ne faut pas oublier quand même une chose, qu'on sous-évalue notre facture dans la mesure où le démantèlement des centrales nucléaires ne sont pas pris en compte ainsi que le traitement des déchets nucléaires. Alors, en réalité je ne voulais pas intervenir sur ce volet-là, mais il me semblait important d'apporter cette précision. Un intervenant tout à l'heure a évoqué la taxe éolienne, en contestant plutôt sa répartition. Moi, j'ai une question à poser ce soir concernant l'usage des ces taxes éoliennes, à savoir est-ce qu'il y a une garantie pour que les élus qui recevront cette taxe éolienne et quelle que soit la commune, parce que ça c'est un autre volet de discussion, quel sera l'usage de ces taxes éoliennes ? Verrons-nous comme dans le passé aux abords, que ce soit des centrales nucléaires ou des raffineries une multiplication de piscines, enfin de projets un peu pharaoniques. À savoir est-ce que cet argent-là devra rentrer dans le volet développement durable, énergétique, je pense à l'isolation thermique, à l'aide aux plus démunis par rapport aux problèmes de chauffage et autre ? Donc voilà, c'est ma question ce soir qui me semble plus importante, à savoir qui va la toucher ? Moi ce qui m'intéresse c'est qu'est-ce qu'on va faire de cet argent ?

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

On va prendre successivement les trois questions. Donc, Monsieur et Monsieur, et puis le maître d'ouvrage pourra répondre ensuite s'il le souhaite.

Mathieu BLANDIN, Saint-Herblain

Oui, encore Mathieu BLANDIN. Donc pour poursuivre ma question tout à l'heure sur l'emploi au niveau de la maintenance. Je voulais savoir au niveau de la maîtrise d'ouvrage ou des

collectivités locales, ou territoriales ou les CCI, etc., qu'est-ce qui a été mis en place pour accompagner l'ensemble du tissu économique, industriel, PME, etc., pour se faire qualifier pour être en mesure d'intervenir sur les différents domaines de la construction, de l'exploitation, de la maintenance, du démantèlement. Parce que souvent ce n'est pas simple, on est renvoyé à une adresse. Est-ce qu'il y a un processus de mis en place, un interlocuteur unique, etc. ?

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci. Monsieur.

Laurent DUBOST, Europe Écologie Les Vert

Oui, re bonsoir, Laurent DUBOST Europe Écologie Les Vert. Question pour Madame BUFFON. Première question toute simple : est-ce que les chiffres annoncés sont des chiffres hors taxes ou TTC ? Pour qu'on comprenne bien pour qu'on rapproche de notre facture, donc le 202 euros qu'elle a nommé. Et deuxièmement, si la réponse ne vient pas ce soir, je serai heureux de la lire sur le site. Est-ce qu'on pourrait avoir un parallèle entre le contenu emploi d'un kilowattheure produit par l'éolien et le contenu emploi d'un kilowattheure produit par des combustibles fossiles ? Dans le deuxième cas, je pense qu'on a 75 ou 85 % du prix du kilowattheure qui est constitué par de l'achat de pétrole ou de charbon. Et donc l'enjeu de l'éolien c'est peut-être effectivement, même si ça nous coûte un peu plus cher, que le contenu emploi prenne le pas sur l'achat de combustibles fossiles.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Merci, Monsieur. Vous voulez, Madame BUFFON, répondre ? Ou à moins que vous ayez un point de complément ?

René LEROUX, maire de La Turballe

Oui, concernant la question de Madame, concernant l'utilisation des fonds qui seront versés aux collectivités, il appartiendra à chaque conseil municipal bien évidemment de décider de l'orientation de ces fonds, et comme ce ne seront pas des fonds dédiés, comme on le dit dans notre jargon, on pourra les attribuer à n'importe quelle fonction sauf à ce que si l'État ou le gouvernement nous dit qu'il faut les dédier à telle et telle sujétion. Effectivement, s'il s'agit de production d'électricité et si nous pouvons faire le bonheur de beaucoup de personnes en payant, en prenant une partie de leur facture, ce que l'on fait déjà à l'intérieur de nos CCAS respectives, de nos comités d'actions sociales, bien évidemment ce sera peut-être l'orientation qui pourrait être prise. Mais en tous les cas, en ce qui me concerne, je ne vois pas l'intérêt, nous n'en avons pas besoin en tous les cas et nous avons réussi à nous en passer jusqu'à aujourd'hui, pour construire des bâtiments nouveaux tels que des piscines ou des salles des sports, je ne pense pas que ça sera là qu'on les attribuera. Je pense qu'on l'attribuera plutôt à la population.

Jean-Louis LAURE, membre de la CPDP

Voilà, c'était le maire de La Turballe qui s'exprimait en l'occurrence. Madame BUFFON ou Monsieur DUCHENE.

Béatrice BUFFON, directrice générale adjointe EDF EN

On peut juste ajouter une chose sur ces taxes c'est que sur le montant global des taxes

payées par le maître d'ouvrage, 50 % vont effectivement aux communes, 35 % vont au milieu de la pêche et 15 % iront à des projets de développement durable à l'échelle de la façade maritime. Voilà. Sur les projets des mairies, Monsieur a répondu.

Gaëtan DUCHENE, chef de projet EDF EN

Pour reprendre la question concernant l'accès pour les entreprises locales aux contrats et aux marchés qui pourraient être attribués dans le cadre des différents projets éoliens en mer, aujourd'hui ce qui est en place, ce sont des discussions, des groupes de travail avec l'ensemble des réseaux d'entreprises. On a évoqué tout à l'heure Neopolia, mais il y en a d'autres sur la région, Nantes Initiatives, Nantes Expansion, Le Mans Développement, et j'en oublie certainement d'autres. Aujourd'hui ce que l'on voit c'est que c'est une méthode qui est relativement efficace. Ça permet à la fois de réexpliquer quels sont nos besoins en tant maître d'ouvrage. Ça permet également d'écouter quels sont les besoins des différents industriels et des différentes PME-PMI du territoire. Moi j'invite toutes les entreprises qui le souhaitent à se rapprocher de ces groupements. Et puis il y a également tout le travail de fond qui est mis en place par les communautés de communes, par les différentes communes sur le territoire pour justement faire passer l'information, recenser les compétences existantes. Il y a un travail de fond qui est également mis en place par la Région pour que chaque entreprise puisse déclarer quelles sont ses compétences, quelles sont ses attentes également. Donc il y a des organismes notamment comme la CCI qui sont bien évidemment en première ligne pour ces dispositifs. Si vous avez des questions, si des entreprises souhaitent avoir plus d'information, je pense que les interlocuteurs comme la CCI, comme Neopolia et puis également comme nos responsables industries qui sont présents sur le territoire pourront y répondre.

Nicolas BENVENU, membre de la CPDP

Oui, je voudrais simplement ajouter un mot pour répondre à la question de Monsieur DUBOST. Je vous invite à consulter les archives de la réunion de Saint-Brévin-les-Pins au cours de laquelle nous avons eu une intervention de Monsieur GUILLET. Donc je vous invite à aller regarder son diaporama dans laquelle vous trouverez une diapositive qui récapitule les coûts de chaque source d'énergie en quelque sorte et la part que représentent les différents postes dans chacun de ces coûts en fait. Donc vous verrez que pour l'éolien les coûts de fuel, comme avait dit l'intervenant, sont moins forts que pour les centrales qui utilisent des combustibles par exemple. Mais vous trouverez des chiffres et des éléments de comparaison entre les différentes filières dans l'intervention de Monsieur Jérôme GUILLET à Saint-Brévin-les-Pins.

Chantal SAYARET, présidente de la CPDP

Merci beaucoup pour cette précision. Merci à vous tous d'avoir passé ce moment bien chronométré avec nous. Merci à chacun et chacune d'entre vous. Merci en particulier aux orateurs qui ont bien voulu se soumettre aux questions. Merci bien sûr à la CPDP et à Jean-Louis en particulier. Merci à la régie. Il y a beaucoup de travail en amont. Ce qui me frappe toujours c'est cette qualité d'écoute, ce sérieux, cette précision dans les questions. La réunion s'achève. Mais le débat n'est pas terminé. Le débat se poursuit notamment avec la présence du débat mobile sur le marché de La Baule le 10 juillet mercredi, mercredi matin, puis la réunion de La Baule, puis la réunion de clôture. Donc toutes nos réunions se déroulent de 19 h 30 à 22 h 30. Bonne fin de soirée à vous tous et à bientôt.